

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES
HYDRAULIQUES, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA
SECURITE ALIMENTAIRE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES
STATISTIQUES SECTORIELLES



BURKINA FASO
UNITE – PROGRES – JUSTICE

STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

CADRE SECTORIEL DE DIALOGUE EAU ET ASSAINISSEMENT

CSD-EA

RAPPORT DE PERFORMANCE ANNUELLE 2014 DU SECTEUR « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Mars 2015

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	2
LISTE DES ANNEXES	2
SIGLES ET ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION.....	5
I. PERFORMANCES SECTORIELLES EN 2014	8
1.1. État de la réalisation des mesures et actions sectorielles et situation des indicateurs sectoriels en 2014.....	8
1.1.1. Programme aménagements hydrauliques	8
1.1.2. Programme Gestion Intégrée des Ressources en Eau.....	10
1.1.3. Programme eau potable.....	13
1.1.4. Programme assainissement des eaux usées et excreta	17
1.1.5. Programme Gouvernance	20
1.2. Analyse de l'efficacité des projets et programmes sectoriels.....	22
1.3. État du fonctionnement du CSD en 2014 et de la mise en œuvre des recommandations	24
1.3.1. Fonctionnement du CSD en 2014.....	24
1.3.2. Mise en œuvre des recommandations de la revue annuelle 2014	25
II. PERSPECTIVES 2016-2018.....	27
2.1. Perspectives pour les aménagements hydrauliques	27
2.2. Perspectives pour la GIRE	27
2.3. Perspectives pour l'accès à l'eau potable.....	28
2.4. Perspectives pour l'accès à l'assainissement des eaux usées et excreta	29
2.5. Perspectives pour la Gouvernance	30
2.6. Mesures, actions et indicateurs ajustés pour l'année 2015	32
2.7. Mesures et actions proposées pour la matrice de performance 2016 à 2018 de la SCADD	36
2.8. Indicateurs proposés pour la matrice de performance 2016 à 2018 de la SCADD	37
CONCLUSION	38
ANNEXES	39

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Mesures et actions sectorielles 2015 ajustées	32
Tableau 2 : Indicateurs sectoriels de performance 2015 ajustés.....	34
Tableau 3 : Propositions de mesures et actions pour la matrice de performance 2016 à 2018 de la SCADD	36
Tableau 4 : Propositions d'indicateurs pour la matrice de performance 2016 à 2018 de la SCADD	37

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Etat de la réalisation des mesures et actions sectorielles de l'année 2014	39
Annexe 2 : Situation de l'atteinte des cibles des indicateurs sectoriels de performance de l'année 2014	46
Annexe 3 : Eléments de bilan du fonctionnement du CSD en 2014.....	50
Annexe 4 : Etat de la mise en œuvre des recommandations de la revue sectorielle annuelle 2014	51
Annexe 5 : Performance financière des projets et programmes au titre de l'année 2014.....	54
Annexe 6 : Liste des projets et programmes inscrits dans la loi de finances 2014	55
Annexe 7 : Feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations	56

SIGLES ET ABBREVIATIONS

Sigles/ Abréviations	Définitions
ABS	Appui Budgétaire Sectoriel
AEC	Agence de l'Eau des Cascades
AEG	Agence de l'Eau du Gourma
AEL	Agence de l'Eau du Liptako
AEM	Agence de l'Eau du Mouhoun
AEN	Agence de l'Eau du Nakanbé
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEP-Ouaga Ziga	Projet d'Approvisionnement en Eau Potable de la ville de Ouagadougou à partir du barrage de Ziga
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPHA	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifiée : mini-réseau d'AEP
AEUE	Assainissement des Eaux Usées et Excreta
ALG IIIE	Autorité du Liptako Gourma, phase 3 Extension
AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso
AMOC	Assistance à la Maitrise d'Ouvrage Communale
AR	Artisan Réparateur
ARBF	Association des Régions du Burkina Faso
ATPC	Assainissement Total Piloté par la Communauté
ATPL	Assainissement Total Porté par les Leaders
AUE	Associations des Usagers de l'Eau
BD	Base de Données
BPO	Budget Programme par Objectif
CaPa	Cadre Partenarial
CFE	Contribution Financière en matière d'Eau
CID	Circuit Informatisé de la Dépense
CISE	Comité Inter-Services de l'Eau
CISV	Comunita Impegno Servizio Volontariato
CLE	Comité Local de l'Eau
CNEau	Conseil National de l'Eau
CNP	Comité National de Pilotage
CP/PAGIRE	Comité de Pilotage du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
CRP	Comité Régional de Pilotage
CSD-EA	Cadre Sectoriel de Dialogue Eau et Assainissement
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DGAUE	Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excreta
DGAH	Direction Générale des Aménagements Hydrauliques
DGBH	Direction Générale des Bassins Hydrographiques
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DMP	Direction des Marchés Publics
DREAHA	Direction Régionale de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
EUE	Eaux Usées et Excreta
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IEC	Information, Education, Communication
IEC/CC	Information, Education et de Communication sur le Changement des Comportements
INO	Inventaire National des Ouvrages d'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
MARHASA	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité

Sigles/ Abréviations	Définitions
	Alimentaire
MCA	Millenium Challenge Account
MEAHA	Ministère de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAEPA_4R	Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en milieu rural dans les régions des Cascades, du Centre-ouest, du Centre sud et du sahel
PAU 8 villes	Projet Assainissement Urbain dans huit villes du Burkina
PCD-AEPA	Plan Communal de Développement en AEPA
PDIS	Programme de Développement Intégré de la vallée de Samendéni
PDH-D	Projet de Développement Hydro-Agricole de 2000 hectares à Dangoumana – Phase 1
PDH-Soum	Projet de Développement Hydro-Agricole de Soum/Boulkiemdé, phase II
PEA	Poste d'Eau Autonome
PEAPA-CN	Projet de Contribution de l'AFD au volet Rural du PN-AEPA à l'horizon 2015
PEAPA-PCL/CS	Projet d'approvisionnement en Eau Potable dans les Régions du Plateau Central et du Centre-Sud, phase 2
PEA SO	Programme Eau et Assainissement dans les petites et moyennes villes situées dans la région du Sud-Ouest et dans les régions limitrophes dans le bassin du Mouhoun
PEM	Points d'Eau Modernes
PHA	Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PN-AEPA	Programme National d'AEPA
PNAH	Politique National des Aménagements Hydrauliques
PNSR	Programme National du Secteur Rural
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRBA/BZSB	Projet de Réhabilitation de Barrages et d'Aménagement de Périmètres et de Bas-Fonds dans les Provinces du Boulkiemdé, du Ziro, du Sanguié et des Balés au Burkina Faso (PRBA/BZSB)
PRMV/ND	Programme de Restructuration et de Mise en valeur de la plaine aménagée de Niofila/Douna
PRVPB/CC	Projet de Réduction de la Vulnérabilité des Petits Barrages aux Changements Climatiques
PSA	Plan Stratégique d'Assainissement
PSE	Politique et Stratégies en matière d'Eau
PSEU	Projet Sectoriel Eau en milieu Urbain
PSNA	Politique et Stratégie Nationales d'Assainissement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PVEN	Projet de Valorisation de l'Eau dans le Nord phase aménagement
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDR	Stratégie de Développement Rural
SG	Secrétariat Général
SNDDAI	Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée
SNESAH	Stratégie Nationale d'Entretien et de Sécurité des Aménagements Hydrauliques
SNIEau	Système National d'Information sur l'eau
SP/PAGIRE	Secrétariat Permanent du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
SPD	Scénarios et Plans Directeurs
STN/SCADD	Secrétariat Technique National de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
1000 ha UEMOA	Projet d'Aménagement de mille (1000) hectares de périmètres agro-sylvo-pastoraux et halieutiques dans les régions du centre Nord, Centre-Ouest et des Hauts Bassins

INTRODUCTION

Le secteur « Eau et Assainissement » comprend quatre domaines d’actions que sont : la Gestion intégrée des ressources en eau, l’approvisionnement en eau potable, l’assainissement des eaux usées et excréta et les aménagements hydrauliques. Ces actions sont pilotées par le Ministère de l’Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l’Assainissement et de la Sécurité Alimentaire, né de la fusion de l’ex Ministère de l’Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l’Assainissement et de l’ex Ministère de l’Agriculture et de la Sécurité Alimentaire en fin 2014.

De façon générale, les actions du secteur contribuent à la mise en œuvre des politiques et stratégies suivantes :

- la politique et stratégies en matière d’eau (PSE), adoptées en juillet 1998 ;
- la Stratégie du Développement Rural (SDR) adoptée en 2003 ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable de l’Agriculture Irriguée (SNDDAI) au Burkina Faso adoptée en 2003 ;
- la Politique et Stratégie Nationales d’Assainissement (PSNA), adoptées en 2007 ;
- le Programme National du Secteur Rural (PNSR) adopté en 2012.

Pour mettre en œuvre les stratégies en matière d’eau et d’assainissement, le Gouvernement a adopté des plans d’actions et des programmes. Il s’agit du Plan d’Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), du Programme Nationale d’Approvisionnement en Eau Potable et d’Assainissement (PN-AEPA) et du plan d’actions de la SNDDAI qui ont pour horizon l’année 2015. Ces différents plans d’actions et programmes opérationnalisent les stratégies en matière d’eau et d’assainissement pour l’atteinte des objectifs fixés, conformément aux orientations nationales et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces orientations sont définies dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable 2011-2015 (SCADD), qui a succédé en 2011 au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Le Plan d’action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), adopté en mars 2003, a pour objectif général de contribuer à la mise en œuvre d’une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conformément aux orientations définies par le Gouvernement burkinabé et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau. Le PAGIRE constitue l’outil opérationnel pour la mise en œuvre de la GIRE au Burkina Faso et est construit en deux phases couvrant les périodes 2003-2009 et 2010-2015. La deuxième phase du PAGIRE (2010-2015) qui est une continuité de la première doit conduire à la mise en place effective et l’opérationnalisation de la GIRE au Burkina Faso et particulièrement des Agences de l’Eau sur l’ensemble du territoire national. Les actions de cette deuxième phase ont été définies dans un document intitulé « Plan d’Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau, phase 2 (2010-2015) ». Le PAGIRE s’intègre dans la SCADD notamment dans son axe stratégique n°4 « Prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement ».

Le pilotage du PAGIRE est assuré par un Comité de Pilotage (CP/PAGIRE) qui traduit la responsabilité collégiale des acteurs nationaux et des partenaires concernés par sa mise en œuvre. La coordination du PAGIRE est assurée par le Secrétariat Permanent du PAGIRE

(SP/PAGIRE). Les principales structures d'exécution identifiées sont : (i) les Agences de l'Eau, (ii) la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE), (iii) la Direction Générale des Bassins Hydrographiques (DGBH) (iv) les Directions Régionales en charge de l'eau.

Le PN-AEPA a été adopté en décembre 2006 et a pour objectif de « réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès adéquat à l'eau potable et à l'assainissement ». Il constitue le cadre de référence et fédérateur de toutes les interventions en matière d'AEPA en milieux urbain et rural. Le PN-AEPA concrétise l'approche programme retenue par le Gouvernement pour l'atteinte des OMD dans le domaine de l'AEPA. Il tire ses fondements de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau qui priorise la satisfaction des besoins en eau potable des populations par rapport aux autres usages et s'appuie par ailleurs sur le PAGIRE qui consacre notamment la mise en cohérence des usages avec la ressource sur les plans quantitatif et qualitatif dans l'optique de durabilité et de subsidiarité. Il s'appuie sur le Programme d'Application de la Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieux rural et semi-urbain qui préconise que les collectivités territoriales et le secteur privé prennent progressivement en charge certaines responsabilités précédemment exercées par l'Etat. Le PN-AEPA s'intègre dans la SCADD notamment dans son axe stratégique n°2 « consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale ».

L'organe de pilotage du PN-AEPA comporte deux niveaux : les Comités Régionaux de Pilotage (CRP) et le Comité National de Pilotage (CNP). Ces comités de pilotage constituent des instances au cours desquelles sont soumis les rapports bilan et programmation ainsi que le rapport d'exécution du budget programme par objectif pour adoption. La coordination et le suivi de la mise en œuvre du PN-AEPA sont assurés par la DGRE, la DGAEUE et l'ONEA au niveau national, par les Directions Régionales en charge de l'eau au niveau régional et par les communes au niveau décentralisé.

Le plan d'action de la SNDDAI : adopté en 2003, l'objectif global de la SNDDAI est d'œuvrer pour l'accroissement et la sécurisation de la production agricole, l'augmentation de la valeur ajoutée, l'amélioration de l'emploi et des revenus en milieu rural (pour mieux lutter contre le phénomène de l'exode et ses multiples conséquences) ainsi que pour la préservation des ressources naturelles et du capital productif. Ce plan d'action contribue à l'atteinte des objectifs fixés par la SCADD notamment en son axe 1 (développement des piliers de la croissance accélérée) plus précisément dans sa composante « infrastructures hydro-agricoles et pastorales »

L'année 2015 marque la fin de la plupart des stratégies et programmes. La dynamique actuellement en cours dans le secteur, est l'actualisation de la politique nationale de l'eau et l'élaboration de programmes opérationnels pour le post 2015. En effet, au cours des dix dernières années (en s'appuyant sur les différents documents de politique et stratégies en matière d'eau et d'assainissement), des progrès importants ont été réalisés en termes de contribution du secteur de l'eau au développement du pays. En dépit de ces acquis majeurs, il

convient de considérer qu'avec le temps, le contexte et les enjeux de développement du pays ont évolué et de nombreuses mutations importantes ont vu le jour. Il s'agit entre autres de : (i) la question importante des changements climatiques qui affectent gravement les politiques de développement et menacent l'environnement ; (ii) la pression démographique importante sur les ressources naturelles dont l'eau ; (iii) le désengagement de l'Etat des activités de production et son recentrage sur ses missions régaliennes ; (iv) le processus de décentralisation qui confie diverses compétences aux collectivités territoriales ; et (vi) l'existence d'une dynamique sous régionale pour la gestion des eaux transfrontalières.

Cette relecture du document de politique de l'eau permettra de disposer d'une vision et d'orientations stratégiques pour le post 2015 prenant également en compte les recommandations de la revue à mi-parcours du PN-AEPA et du PAGIRE de décembre 2013.

▪ **Présentation et mandat du Cadre sectoriel de dialogue eau et assainissement (CSD-EA)**

Dans le cadre du suivi-évaluation de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), quinze (15) Cadres sectoriels de dialogue ont été définis en 2012 dont celui de l'eau et de l'assainissement (CSD-EA).

Le CSD-EA regroupe l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement à savoir : l'administration publique, le secteur privé, les collectivités territoriales (AMBF et ARBF), la société civile et les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Le CSD-EA assure principalement la supervision de la mise en œuvre des différents programmes et plans d'actions du secteur. A cet effet, il est chargé de produire des rapports (semestriel et annuel) de performance de ces programmes et plans. Il tient deux revues par an (semestrielle et annuelle). Le CSD-EA couvre les domaines de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et excréta, de la GIRE et des aménagements hydrauliques.

Le présent rapport de performance annuel 2014 présente la situation d'exécution des programmes et plans d'actions du secteur et fait le bilan de la mise en œuvre des indicateurs de la matrice de performance sectorielle 2014-2017 ainsi que les perspectives pour la période 2016-2018. Il est élaboré à partir du :

- rapport bilan annuel 2014 du PAGIRE phase 2, élaboré à partir des informations fournies par les structures d'exécution et validé par le comité de pilotage du PAGIRE ;
- rapport bilan national annuel 2014 du PN-AEPA qui consolide le rapport annuel de l'ONEA et les rapports bilans régionaux annuels et validé par le comité national de pilotage du PN-AEPA ;
- rapport bilan des activités menées par les différents projets/programmes et structures du Ministère.

La première partie de ce rapport présente les performances sectorielles de l'année 2014 et la seconde partie, les perspectives pour la période 2016-2018.

I. PERFORMANCES SECTORIELLES EN 2014

L'analyse des performances sectorielles de l'année 2014 met l'accent sur (i) l'état de la réalisation des mesures, actions sectorielles et indicateurs issus de la matrice de performance 2014-2017 du secteur, (ii) l'analyse de l'efficacité des projets et programmes sectoriels, (iii) la mise en œuvre des recommandations des revues sectorielles précédentes et (iv) le fonctionnement du CSD-EA au cours de l'année 2014.

La mise en œuvre des activités au cours de l'année 2014 a été marquée par la crise socio-politique des 30 et 31 octobre. Elle s'est traduite par des changements institutionnels, l'arrêt précoce des autorisations de dépenses à l'exception de celles liées au personnel dès le mois d'octobre 2014 et le retard dans l'exécution des marchés. Cette situation a influencé négativement les performances du secteur dans la réalisation des actions programmées.

1.1. État de la réalisation des mesures et actions sectorielles et situation des indicateurs sectoriels en 2014

L'état de la réalisation des mesures et actions sectorielles et la situation des indicateurs sectoriels se fera en fonction des programmes.

1.1.1. Programme aménagements hydrauliques

Ce programme s'inscrit dans l'axe 1 de la SCADD à savoir, le développement des piliers de croissance accélérée. L'objectif stratégique dans le domaine des aménagements hydrauliques est d'assurer la disponibilité en eau et les infrastructures de valorisation.

1.1.1.1 *Etat de mise en œuvre des mesures et actions*

Dans le domaine des aménagements hydrauliques, la situation des réalisations des mesures ou actions en 2014 est la suivante :

➤ **Elaborer la Stratégie Nationale d'entretien et de Sécurité des Aménagements Hydrauliques**

Cette mesure a été réalisée. Les activités réalisées ont porté sur : (i) la réalisation d'une étude diagnostic selon le type d'Aménagement Hydraulique (AH), (ii) l'élaboration de la stratégie basée sur les textes et stratégies existants, (iii) la définition des rôles des acteurs, (iv) l'élaboration du plan d'action (2015-2019) et (v) l'élaboration des termes de références pour la mise en place d'un dispositif institutionnel de pilotage et pour la création d'un Fonds d'entretien des Aménagements Hydrauliques.

Le document de la Stratégie Nationale d'entretien et de Sécurité des Aménagements Hydrauliques (SNESAH) a été élaboré et validé en atelier le 24 juillet 2014.

Sur 200 millions de FCFA prévus, 81 millions de FCFA ont été dépensés pour la réalisation de la mesure, soit un taux d'exécution de 41%. La programmation initiale 2014 des activités de la DGAH avait prévue 200 millions pour l'ensemble du processus d'élaboration de la SNESAH (Rédaction du document, cadres de concertation, validation par les différentes instances compétentes et gouvernementales, diffusion du document de la Stratégie, mise en place d'un

fond d'entretien et de sécurisation des aménagements hydrauliques) au titre du budget de l'Etat.

Au cours de cette année 2014, la DGAH n'a pas bénéficié de l'allocation budgétaire de l'Etat pour exécuter les activités relatives au processus d'élaboration de la SNESAH. Elle a cependant, bénéficié d'un financement du MCA à hauteur de 81 millions de francs CFA pour la prise en charge des frais de rédaction de la SNESAH et de la tenue de l'atelier de validation uniquement.

➤ **Elaborer le Programme National d'Aménagements Hydrauliques**

La mesure n'est pas entièrement réalisée, les termes de références ont été élaborés par le comité mis en place à cet effet. Le taux d'exécution physique de cette mesure est de 5%. Le processus connaît un retard dans la mobilisation des consultants. Au regard de la complexité du programme dont aucun pays au sud du Sahara n'a encore entamé une telle expérience, son élaboration a été décrochée du processus d'ensemble de la PNE et des autres programmes en élaboration. La procédure de recrutement par l'AGETEER des bureaux d'études a été infructueuse du fait des délais de prestation qui étaient très restreints et les bureaux d'études retenus n'avaient pas suffisamment d'expérience pour bien conduire le processus. L'AGETEER a relancé le processus et l'ouverture des offres aura lieu en janvier 2015. Ce qui explique un taux d'exécution financière de 0% sur les 164 millions de FCFA prévus.

La suite du processus d'élaboration du document du programme comprend les étapes suivantes :

- recruter les consultants ;
- élaborer le rapport diagnostic ;
- élaborer le document de programme;
- organiser les ateliers de validation du document ;
- soumettre le document en conseil des ministres pour adoption.

En conclusion, ce programme enregistre un niveau de performance moyen dans la mise en œuvre des mesures avec un taux de réalisation de 50%, soit une mesure réalisée sur deux prévues. Le taux d'exécution financière global des mesures et actions du programme est de 22,3%, soit 81 millions de FCFA dépensés sur 364 millions de FCFA prévus.

1.1.1.2 Situation des indicateurs

➤ Superficies aménagées en maîtrise totale d'eau (ha) par an

Au titre de l'année 2014, sur une cible de 3 122 ha, 564 ha ont été aménagées en maîtrise totale d'eau, soit 18,1 %. Cette situation s'explique par l'arrêt précoce des autorisations de dépenses à l'exception de celles liées au personnel dès le mois d'octobre 2014 et le retard dans l'exécution des marchés.

➤ Nombre de nouveaux barrages réalisés par an

Sur une prévision de sept (07) nouveaux barrages à achever au cours de l'année 2014, trois (03) barrages d'une capacité totale de 4 546 600 m³ ont été totalement réalisés à savoir les barrages de Wabésan (1 270 000 m³) dans la région du Centre Ouest (Sissili), de Doudou (1 200 000 m³) dans la région du Centre Ouest (Sanguié) et de Ziou (2 076 600 m³) dans la région du Centre Sud (Nahouri). Le taux de réalisation de cet indicateur est de 42,8%, la cible n'est pas atteinte. Les 4 autres barrages restants connaissent un taux moyen d'avancement de 80%.

➤ Nombre de barrages réhabilités par an

Au titre de l'année 2014, quatre barrages ont été réhabilités sur dix (10) prévus à savoir les barrages de Béré dans la région du Centre Sud (Zoundwéogo), de Bougué dans la région du Sahel (Soum), de Ouangolodougou dans la région des Cascades (Comoé) et de Dalo dans la région de la Boucle de Mouhoun (Sourou), soit un taux d'exécution de 40%. Les autres barrages à réhabiliter sont en cours et le niveau d'avancement moyen des travaux programmés en 2014 est de 50%. La cible n'est donc pas atteinte. Cette contreperformance s'explique entre autres par les régulations budgétaires qu'ont connues les projets barrages divers et barrages sinistrés financés par le budget national et le retard accusé dans les passations de marchés.

Le taux d'atteinte des cibles des indicateurs au niveau de ce programme est de 0%, aucun indicateur n'a atteint sa cible. Cependant la plupart des travaux connaissent un niveau d'avancement satisfaisant.

1.1.2. Programme Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Ce programme s'inscrit dans l'axe 4 de la SCADD, à savoir la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement.

L'objectif général du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) est de « Contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement burkinabè et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau ».

Pour la seconde phase du PAGIRE, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de « Rendre effective la gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso à l'horizon 2015 ».

En 2014, trois (3) mesures étaient inscrites dans la matrice sectorielle de performance concernant la GIRE et sont relatives au premier objectif spécifique (OS1) « gérer de manière concertée les ressources en eau des bassins hydrographiques du pays à travers les Agences de l'Eau ».

1.1.2.1. Etat de mise en œuvre des mesures et actions

➤ Actualiser l'état des lieux des ressources en eau de l'espace de gestion de l'Agence de l'Eau du Nakanbé dans le cadre du SDAGE.

L'état des lieux actualisé a été validé sous réserve de la prise en compte des observations faites par le comité de suivi multisectoriel depuis le 24 Novembre 2014. Cependant, le bureau en charge de l'étude n'a toujours pas déposé le rapport définitif. La preuve de la réalisation de cette mesure étant le rapport d'état des lieux des ressources en eau de l'espace de gestion de Nakanbé validé par le Comité de Bassin, la mesure n'est donc pas entièrement réalisée.

Les activités réalisées ont porté sur : (i) l'élaboration des termes de référence, (ii) le recrutement des consultants, (iii) l'élaboration des rapports provisoires et (iv) la restitution des rapports provisoires (l'état des lieux actualisé a été validé sous réserve de la prise en compte des observations faites par le comité de suivi multisectoriel depuis le 24 Novembre 2014). Les activités restantes portent sur la finalisation des rapports et la validation des rapports des états des lieux par les acteurs des espaces concernés.

Le taux de réalisation physique est estimé à 90%. Le taux de réalisation financière est de 25%, soit 8 millions de FCFA dépensés sur 32 millions de FCFA prévus. En se conformant au contrat du SDAGE du Nakanbé, la réalisation de cette mesure d'un montant total 32 millions de FCFA inclus la validation du tome 2 de l'étude intitulé « Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'Agence de l'Eau du Nakanbé : scénarii d'aménagement et de gestion et orientations fondamentales ».

➤ Adopter les SDAGE des Agences de l'Eau du Mouhoun et des Cascades.

La mesure est réalisée. Les Agences de l'Eau du Mouhoun et des Cascades ont atteint en 2014 un résultat majeur du PAGIRE phase 2 avec la finalisation de leur document de SDAGE validé par les instances compétentes et adopté en conseil des ministres.

Le taux d'exécution financière de la mesure est de 100%, soit 67 millions de FCFA dépensés.

➤ **Elaborer le Programme GIRE post 2015**

La mesure a été réalisée. Le document de programme a été élaboré et validé en atelier le 28 janvier 2015. Le taux de réalisation financière de cette mesure est de 100%, soit 75,7 millions de FCFA dépensés.

En somme, ce programme enregistre un taux de réalisation des mesures assez satisfaisant de 66,7%, soit deux mesures réalisées sur trois prévues. Le taux d'exécution financière global est de 86,3% avec 150,7 millions de FCFA de dépenses sur 174,7 millions de FCFA prévus.

1.1.2.2. Situation des indicateurs

➤ **Montant de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) recouvré (en million)**

La cible de cet indicateur est atteinte. Il s'agit de suivre l'évolution du montant de la Contribution Financière en matière d'Eau recouvré d'année en année. Le montant recouvré en 2014 est de 210 millions de FCFA sur 200 millions de FCFA prévus, soit un taux de recouvrement de 105%. Ce dépassement de la cible s'explique par l'apparition de nouveaux contributeurs.

➤ **Pourcentage de postes décisionnels (président, secrétaire, trésorier) des Associations des Usagers de l'Eau occupés par des femmes**

La cible était fixée à 35% en 2014 mais l'indicateur n'a pas été renseigné. Cet indicateur permet d'appréhender le niveau d'implication des femmes dans la gestion de la ressource en eau. Le SP/PAGIRE était responsable de son suivi. Cependant les Associations d'Usagers de l'Eau travaillent en étroite collaboration avec les Directions Régionales qui remontent leurs données aux directions centrales en l'occurrence la Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE). La DGRE qui est chargée du suivi de l'indicateur a élaboré des outils de suivi de mise en œuvre de la Reforme en 2014. Mais ces outils n'ont pas pu être renseignés en raison de la dissolution des conseils municipaux.

➤ **Pourcentage de postes décisionnels (président, secrétaire, trésorier) des Comités Locaux de l'Eau occupés par des femmes**

La cible de cet indicateur n'était pas fixée en 2014. Les comités de l'eau sont des organes de base au niveau local des Agences de l'Eau. Ils contribuent par leur proximité auprès des usagers à l'identification des problèmes relatifs aux usages de l'eau et à la gestion concertée de l'eau. Leur positionnement en tant qu'organes des agences leur permet de participer activement à la vie de celles-ci. Les femmes constituent une couche sociale avec laquelle il faut compter pour une meilleure gestion de la ressource en eau. Il est donc important que la composition des postes décisionnels des CLE prenne en compte les femmes. La proportion des femmes occupant des postes décisionnels est passée de 23% en 2012 à 27% en 2013 et en 2014. Le renouvellement des instances des CLE n'est pas systématique et en 2014, il n'y a pas

eu de renouvellement et de mise en place de CLE. Ce qui explique la constance de la proportion de 2013 et de 2014.

➤ **Pourcentage des retenues d'eau de surface avec protection des berges (%)**

La cible de 2,3% de 2014 est atteinte. C'est la proportion des retenues d'eau fonctionnelles d'une capacité supérieure ou égale à cent mille mètres cubes et dont la zone de servitude a été matérialisée suivant les textes réglementaires en vigueur.

➤ **Nombre de sessions des instances décisionnelles des Agences de l'Eau tenues (Conseils d'Administration et Comités de Bassin)**

La cible de cet indicateur est atteinte. Toutes les sessions (15) des instances décisionnelles des Agences de l'Eau ont été tenues en 2014. Les comités de bassin et les conseils d'administration sont des instances capitales dont la tenue des sessions dénote du bon fonctionnement des Agences de l'Eau.

➤ **Nombre des SDAGE élaborés**

La cible de cet indicateur est atteinte. L'année 2014 a connu l'élaboration de deux Schémas Directeurs d'Aménagements et de Gestion de l'Eau (SDAGE) à savoir ceux des Agences de l'Eau du Mouhoun et des Cascades. Ces SDAGE ont été adoptés en conseil des ministres du 23 juillet 2014.

➤ **Taux de participation aux sessions de concertation sur la gestion concertée des eaux transfrontalières par an (%)**

La cible de cet indicateur est atteinte. Le Burkina Faso partage avec ses voisins un certain nombre de cours d'eaux qui sont gérés de façon concertée. La concertation sur les eaux transfrontalières permet d'éviter d'éventuels conflits d'usages entre les pays. Il est prévu la participation du Burkina à toutes les sessions de concertation sur la gestion concertée des eaux transfrontalières qui seront organisées. Ainsi, sur huit sessions de concertation prévues au titre de l'année 2014, le Burkina Faso a participé à l'ensemble de ces sessions soit 100%.

Le taux d'atteinte des cibles des indicateurs de ce programme est très satisfaisant, les cibles de tous les cinq indicateurs considérés ayant été atteintes. Les deux autres indicateurs n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de la performance du fait de l'absence de cible de l'un et du non renseignement de l'autre.

1.1.3. Programme eau potable

Ce programme s'inscrit dans l'axe 2 de la SCADD à savoir, consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale.

L'objectif stratégique du volet eau potable du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA) est de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion

de personnes n'ayant pas un accès à l'eau potable en 2005, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, selon les normes, critères et indicateurs adoptés en la matière.

L'année 2014 a connu la réalisation d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable en milieux rural et urbain. En plus des infrastructures, d'autres activités importantes ont été également réalisées.

1.1.3.1. *Etat de mise en œuvre des mesures et actions*

L'état de mise en œuvre des actions prévues se présente comme suit :

➤ Réaliser des ouvrages d'AEP en milieu rural

L'état de mise en œuvre des activités de cette action est globalement satisfaisant. L'action est réalisée. En 2014, la situation de la réalisation des ouvrages se présente comme suit :

- 1 918 forages équipés de pompes à motricité humaine ont été réalisés sur une prévision de 1 690, soit un taux de réalisation de 113,5% ;
- 110 puits modernes ont été réalisés sur une prévision de 101, soit un taux de réalisation de 108,9% ;
- 92 systèmes de distribution (AEPS/PEA) ont été également réalisés sur une prévision de 138, soit un taux d'exécution de 66,7%.

Sur 21 170,4 millions de FCFA prévus pour la réalisation des nouveaux ouvrages d'AEP en milieu rural, 17 928,1 millions de FCFA ont été payés au 31 décembre 2014, soit un taux d'exécution financière de 84,7%.

➤ Réaliser des ouvrages d'AEP en milieu urbain

L'état de mise en œuvre des activités de cette action est globalement satisfaisant. L'action est réalisée. En 2014 :

- la capacité de production a été augmentée de 14 208 m³ sur une prévision de 17 604 m³, soit un taux d'exécution de 80,7% ;
- la capacité de stockage a été augmentée de 5 300 m³ sur une prévision de 7 850 m³, soit un taux d'exécution de 67,5% ;
- 590 km de réseau ont été posés pour une prévision de 817 km, soit un taux d'exécution de 72,2% ;
- 26 059 branchements particuliers ont été réalisés pour une prévision de 23 559 soit un taux d'exécution de 110,6% ;
- 211 bornes fontaines ont été réalisées pour une prévision de 250 soit un taux d'exécution de 84,4%.

L'exécution financière est de 17 175 millions de francs CFA sur une prévision de 23 859 millions de francs CFA soit un taux d'exécution de 71,9%.

➤ Réhabiliter des ouvrages d'AEP en milieu rural

L'état de mise en œuvre des activités de cette action est globalement satisfaisant. L'action est réalisée. En 2014, la situation de la réhabilitation des ouvrages se présente comme suit :

- 741 forages ont été réhabilités sur une prévision de 839, soit un taux de réalisation de 88,3% ;

- 10 puits modernes ont été réhabilités sur une prévision de 8, soit un taux de réalisation de 125% ;
- 65 systèmes de distribution (AEPS/PEA) ont été également réhabilités sur une prévision de 113, soit un taux d'exécution de 57,5%. 14 extensions d'AEPS ont été également réalisées.

Sur 6 581,1 millions de FCFA prévus pour la réhabilitation d'ouvrages d'AEP en milieu rural, 4 840,1 millions de FCFA ont été payés au 31 décembre 2014, soit un taux d'exécution financière de 73,5%.

➤ **Elaborer le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable post 2015**

La mesure n'est pas entièrement réalisée. A l'issue de la mise en place du comité technique de suivi, de l'élaboration des termes de référence et de la mobilisation des consultants, les documents suivants ont été élaborés :

- le rapport de démarrage ;
- le rapport d'état des lieux (diagnostic) de l'AEP validé.

Le retard accusé peut s'expliquer entre autres par les difficultés de respect des délais contractuels et la multitude d'acteurs à rencontrer. Le taux d'exécution physique est estimé à 75%.

Le taux de réalisation financière de cette mesure est de 81,8%, soit 130,5 millions de FCFA dépensés sur 159,5 millions de FCFA prévus.

La suite du processus de réalisation de la mesure comprend les étapes suivantes :

- élaborer le document de programme;
- organiser les ateliers de validation du document.

En conclusion, le niveau de performance de la mise en œuvre des mesures et actions est satisfaisant, soit 3 mesures et actions réalisées sur 4 prévues. Les 3 actions prévues ont été réalisées et la mesure a un taux d'exécution physique de 75%.

Le montant total dépensé en 2014 pour la mise en œuvre des activités de réalisation et de réhabilitation d'ouvrages concernant le programme AEP (urbain et rural) est de 39 943,1 millions de FCFA pour une prévision de 51 610,5 millions de FCFA, soit un taux d'exécution financière de 77,4%.

Le taux d'exécution financière global des mesures et actions du programme est de 77,4%, soit 40 073,7 millions de FCFA dépensés sur 51 770 millions de FCFA prévus.

1.1.3.2. Situation des indicateurs

L'état de réalisation des indicateurs se présente comme suit :

➤ Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (%)

La cible de 65% n'est pas atteinte. En 2014, les nouvelles réalisations de PEM et d'AEPS ainsi que la réhabilitation des ouvrages en panne ont permis de faire progresser le taux d'accès à l'eau potable de 63,5% en 2013 à 64,1% en 2014, soit 8 207 831 personnes desservies sur une population totale de 12 810 808 personnes.

Les activités réalisées ont permis de desservir 298 320 personnes additionnelles en eau potable en 2014 contre 170 878 personnes additionnelles desservies en 2013.

Le faible ciblage des investissements par certains acteurs par rapport aux besoins et la modélisation du calcul peu adaptée pour les habitations dispersées sont entre autres les facteurs qui ont entravé l'atteinte de la cible du taux d'accès en 2014.

➤ Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (%)

La cible de 88% n'est pas atteinte. En 2014 le taux d'accès à l'eau potable est de 87% contre 86,2% en 2013, soit une augmentation de 0,8 point de pourcentage.

La population additionnelle desservie en 2014 est de 248 741 personnes.

➤ Pourcentage de points d'eau modernes (PEM) fonctionnels en milieu rural

La cible de 89% n'est pas atteinte. Les activités de réhabilitation de PEM contribuent à assurer la continuité du service d'eau potable en milieu rural. Elles ont permis de faire passer le taux de fonctionnalité des points d'eau modernes de 87,9% en 2013 à 88,9% en 2014, soit une augmentation de 1 point de pourcentage.

➤ Pourcentage de systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés fonctionnels en milieu rural (%)

La cible de 85% n'est pas atteinte. Les activités de réhabilitation d'AEPS contribuent également à assurer la continuité du service d'eau potable en milieu rural. Le taux de fonctionnalité des AEPS a légèrement baissé entre 2013 et 2014, passant de 77,1% à 76,6%.

La réhabilitation des AEPS en panne par les communes à travers le transfert de fonds n'a pas été effective. En effet, 2,3 milliards de FCFA avaient été prévus, mais suite à une régulation budgétaire, ce montant a été réduit à 1,7 milliards de FCFA et n'a été transférés qu'à partir d'octobre 2014.

➤ Nombre de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% année N (Équité de l'accès à l'eau potable au niveau communal)

La cible n'est pas atteinte. Pour assurer l'équité dans le service d'eau potable en milieu rural, il était prévu de réduire le nombre de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% à 120 communes en 2014 en orientant les réalisations vers les communes ayant les plus

faibles taux d'accès. Le nombre de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% est passé de 154 en 2013 à 147 en 2014, soit une réduction de 7 communes contre 34 prévues.

Cette contre-performance s'explique par le faible ciblage des communes lors des interventions de certains acteurs.

➤ **Proportion d'AEPS gérées par délégation (%)**

La cible de 50% est atteinte. Les acteurs du secteur se sont engagés dans un processus d'amélioration du service public de l'eau en mettant l'accent sur la réalisation des AEPS (desserte à travers des bornes fontaines et branchements privés). Pour la gestion de ces ouvrages, le contrat d'affermage est préconisé par la Réforme.

En 2014, 40 nouveaux contrats ont été signés avec des opérateurs privés dans les régions des Cascades, du Centre-Est, du Centre-Ouest, du Centre-Sud, du Nord et du Sahel. Ce qui a fait passer le taux d'AEPS gérées par délégation de 41,3% en 2013 à 51,5% en 2014.

➤ **Coût moyen par personne additionnelle approvisionnée en eau potable (x 1000 FCFA)**

La cible est atteinte. En 2014, il a été réalisé 1296 PEM communautaires et 69 AEPS. Le coût de réalisation de ces ouvrages est estimé à 14 047,3 millions de FCFA. La population additionnelle desservie en eau potable en 2014 en milieu rural est de 298 320 personnes. Le coût moyen par personne additionnelle approvisionnée en eau potable est de 47 088 FCFA en 2014 contre 68 513 FCFA en 2013. Ce coût est inférieur à la cible de 53 000 FCFA.

Au niveau des indicateurs, 2 ont atteint leur cible sur 7 retenus, soit un taux de 28,6%.

1.1.4. Programme assainissement des eaux usées et excreta

Ce programme s'inscrit dans l'axe 2 de la SCADD à savoir la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale.

L'objectif stratégique du volet assainissement du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEPA) est de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes n'ayant pas un accès à l'assainissement en 2005, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, selon les normes, critères et indicateurs adoptés en la matière.

1.1.4.1. Etat de mise en œuvre des mesures et actions

L'état de mise en œuvre des actions prévues se présente comme suit :

➤ **Réaliser des ouvrages d'AEUE en milieu rural**

L'état de mise en œuvre des activités de cette action est globalement satisfaisant. L'action est réalisée. En 2014, les réalisations sont les suivantes :

- 41 035 nouvelles latrines familiales sur une prévision de 64 316 ont été réalisées soit un taux d'exécution de 63,8%. La cible de 40 000 latrines prévues dans la matrice de performance a été atteinte ;
- 631 latrines ont été réalisées dans les écoles sur une prévision de 732, soit un taux d'exécution satisfaisant de 86,2% ;
- 140 latrines ont été réalisées dans les CSPS sur 110 prévues, soit un taux de réalisation de 127,3% ;
- 191 latrines ont été réalisés dans les lieux publics sur une programmation de 148, soit un taux d'exécution de 129% ;
- 997 puisards ont été réalisés sur une programmation de 770, soit un taux de réalisation de 129,5%.

Le montant total dépensé pour ces travaux est de 5 157,4 millions de FCFA sur une prévision de 6 293,1 millions FCFA, soit un taux d'exécution financière de 82%. Il est à noter que plus de 4/5 des dépenses sont consacrés à la réalisation de latrines familiales. Ceci dénote de l'intérêt accordé par les différents acteurs à la promotion de l'assainissement familial.

➤ **Réaliser des ouvrages d'AEUE en milieu urbain**

L'état de mise en œuvre des activités de cette action est globalement satisfaisant. L'action est réalisée. En 2014, les activités suivantes ont été réalisées :

- raccordement de 126 usagers au réseau collectif sur une prévision de 400 soit un taux d'exécution de 31,5% ;
- réalisation de 17 896 ouvrages à usage familial sur une prévision de 25 000 soit un taux d'exécution de 71,6% ;
- réalisation de 171 blocs de latrines scolaires sur une prévision de 100 soit un taux d'exécution de 171% ;
- réalisation de 242 blocs de latrines publiques sur une prévision de 300 soit un taux d'exécution de 80,7% ;
- réalisation de 14 706 puisards sur une prévision de 17 500 soit un taux d'exécution de 84% ;
- réalisation de 2,4 Km de réseau a été nécessaire pour le raccordement de certains ménages ;
- achèvement d'une station de traitement des boues de vidange qui était prévue pour être réalisée en 2013.

Le coût global des investissements s'élève à 3 442 millions de FCFA sur une prévision de 4 612,6 millions de FCFA, soit un taux d'exécution financière de 74,6%.

➤ **Elaborer le Programme d'Assainissement des eaux usées et excreta post 2015**

La mesure n'est pas entièrement réalisée. A l'issue de la mise en place du comité technique de suivi, de l'élaboration des termes de référence et de la mobilisation des consultants, les documents suivants ont été élaborés :

- le rapport de démarrage ;
- le rapport d'état des lieux (diagnostic) de l'AEUE validé.

Le retard accusé peut s'expliquer entre autres par les difficultés de respect des délais contractuels et la multitude d'acteurs à rencontrer. Le taux d'exécution physique est estimé à 60%.

Le taux de réalisation financière de cette mesure est de 65%, soit 124,1 millions de FCFA dépensés sur 191 millions de FCFA prévus.

La suite du processus de réalisation de la mesure comprend les étapes suivantes :

- élaborer le document de programme;
- organiser les ateliers de validation du document.

En somme, sur 3 mesures et actions prévues, 2 ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 66,7%. le taux d'exécution financière global est de 78,6%, soit 8 723,6 millions de FCFA dépensés sur 11 096,7 millions de FCFA prévus.

1.1.4.2. Situation des indicateurs

➤ Nombre de nouvelles latrines améliorées réalisées en milieu rural.

La cible est atteinte. 41 035 nouvelles latrines améliorées ont été réalisées pour une cible de 40 000 latrines familiales.

➤ Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural (%)

La cible est atteinte. La réalisation de 41 035 nouvelles latrines améliorées et la réhabilitation de 109 latrines traditionnelles ont permis à 411 440 personnes supplémentaires d'avoir accès à l'assainissement. Cela a permis de faire progresser le taux d'accès de 6% en 2013 à 9% en 2014 pour une cible prévue de 8,5%.

➤ Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain (%)

La cible n'est pas atteinte. Le taux d'accès à l'assainissement en 2014 est de 32% pour une cible de 35%. Il a évolué de 2,97 points de pourcentage par rapport à la réalisation 2013 qui était de 29%. La population additionnelle ayant accès à l'assainissement est de 199 093 personnes.

➤ Taux d'équipement des CSPS en latrines (%)

La cible de 98% n'est pas atteinte. 1 545 CSPS sur 1 716 sont équipés en latrines, soit un taux d'équipement de 90%. Sur 100 nouveaux CSPS réalisés en 2014, seulement 14 ont été équipés.

➤ Taux d'équipement des écoles en latrines (%)

La cible de 95% n'est pas atteinte. 8 064 écoles sont équipées en latrines sur 12 269 écoles soit un taux d'équipement de 65,7%. Ce taux pourrait s'expliquer par :

- la détérioration de latrines au niveau de certaines écoles ;
- les réalisations non achevées.

➤ **Taux de mise en œuvre des PSA**

La cible de 52% est atteinte. En 2014, ce taux est de 53% contre 50% en 2013, soit une augmentation de 3 points.

Au niveau des indicateurs, 3 ont atteint leur cible sur 6 retenus, soit un taux de 50%.

1.1.5. Programme Gouvernance

Ce programme s'inscrit dans l'axe 3 de la SCADD, à savoir le renforcement de la gouvernance. L'objectif stratégique de ce programme est de renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du secteur.

1.1.5.1. *Etat de mise en œuvre des mesures et actions*

➤ **Actualiser le document de politique nationale de l'eau**

La mesure n'est pas entièrement réalisée. Le rapport contextuel de la politique nationale de l'eau est disponible. Le taux d'exécution physique de cette mesure est de 50%. Le taux d'exécution financière est de 61,9%, soit 40,6 millions de FCFA dépensés sur 65,6 millions de FCFA prévus.

Le retard accusé s'explique par le long délai accusé dans le processus d'élaboration des TDR et la mobilisation des ressources financières.

La suite du processus d'élaboration de la politique comprend les étapes suivantes :

- élaborer le document de politique nationale de l'eau ;
- organiser un atelier technique de restitution ;
- organiser un atelier national de validation.

➤ **Elaborer le Programme Gouvernance**

La mesure n'est pas entièrement réalisée. Les termes de références ont été élaborés et le recrutement des consultants a été effectif en décembre 2014.

Le taux d'exécution financière est de 0% avec un coût de réalisation de 106,9 millions de FCFA

Le retard accusé s'explique d'une part par les difficultés liées à la mobilisation du financement et d'autre part par les événements socio-politiques intervenus en fin octobre 2014. La délégation de l'Union Européenne avait décidé de suspendre le processus de recrutement des consultants. Cette mesure a été levée en décembre 2014.

La suite du processus d'élaboration du programme gouvernance comprend les étapes suivantes :

- recruter les consultants ;
- élaborer le rapport diagnostic ;
- élaborer le document de programme ;

- organiser des ateliers techniques de restitution ;
- organiser un atelier national de validation du document.

Ce programme enregistre une faible performance dans la mise en œuvre des mesures. Sur 2 mesures prévues, aucune n'a été entièrement réalisée. Cependant, la mesure relative à l'élaboration de la politique nationale de l'eau est suffisamment avancée avec un taux d'exécution physique de 50%. Le taux d'exécution financière global des mesures est de 23,5%.

Résumé de l'état d'élaboration de la politique nationale de l'eau assortie des cinq programmes

Le principe retenu par les acteurs du secteur est d'actualiser la politique nationale de l'eau assortie de cinq programmes post 2015. Le bilan de l'élaboration de chaque programme a été établi conformément à la matrice de performance 2014-2017, présentée par programme.

L'actualisation de la politique nationale de l'eau est en cours. Le rapport contextuel de la politique nationale de l'eau est disponible. Le taux d'exécution physique de cette mesure est de 50%. Le taux d'exécution financière est de 61,9%, soit 40,6 millions de FCFA dépensés sur 65,6 millions de FCFA prévus.

Concernant les programmes la synthèse se présente comme suit :

- **l'élaboration du Programme National d'Aménagements Hydrauliques post 2015** connaît un taux d'exécution physique de 5% et un taux d'exécution financière de 0% sur les 164 millions de FCFA prévus. Les TDR ont été élaborés et le recrutement des consultants est en cours ;
- **le Programme GIRE post 2015** a été élaboré et validé en atelier national. Les taux de réalisation physique et financier sont de 100%, avec 75,7 millions de FCFA dépensés ;
- **le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable post 2015** est en cours d'élaboration. Les rapports de démarrage et d'état des lieux (diagnostic) ont été validés. Le taux d'exécution physique est estimé à 75% et celui financier à 81,8%, soit 130,5 millions de FCFA dépensés sur 159,5 millions de FCFA prévus ;
- **le Programme d'Assainissement des eaux usées et excreta post 2015** est en cours d'élaboration. Les rapports de démarrage et d'état des lieux (diagnostic) ont été validés. Le taux d'exécution physique est estimé à 60% et celui financier à 65%, soit 124,1 millions de FCFA dépensés sur 191 millions de FCFA prévus ;
- **l'élaboration du Programme Gouvernance** connaît un taux d'exécution physique de 5%. Les TDR ont été élaborés et le recrutement des consultants est en cours. Le taux d'exécution financière est de 0% avec un coût de réalisation de 106,9 millions de FCFA.

1.1.5.2. Situation des indicateurs

- **Taux d'exécution du BPO rural (partie budget de l'Etat, dont ressources extérieures inscrites) (%).**

La cible de 95% n'est pas atteinte. En 2014, le taux d'exécution du BPO est de 82,8%. Cette contre-performance est due à l'arrêt précoce des autorisations des dépenses à l'exception de celles liées au personnel dès le mois octobre 2014.

- **Taux d'exécution du budget d'investissement de l'ONEA (%)**

La cible de 90% n'est pas atteinte. Le taux d'exécution du budget d'investissement de l'ONEA en 2014 est de 72%. Cette baisse s'explique par le retard dans la passation des marchés du projet AEP Ouaga-Ziga.

- **Proportion des investissements publics de l'AEPA exécutés par les régions (%).**

La cible de 65% n'est pas atteinte. Les régions ont exécuté 49,5% des investissements publics affectés à l'AEPA en milieu rural. Cette contreperformance est due entre autres aux régulations budgétaires intervenues au cours de l'année.

- **Proportion des investissements publics de l'AEPA exécutés par les communes (%).**

La cible de 13% n'est pas atteinte. Les communes ont exécuté 12,2% des investissements publics affectés à l'AEPA en milieu rural. Cette contreperformance s'explique par les régulations budgétaires qui ont fait baisser le montant transféré aux communes de 2,3 milliards de FCFA à 1,7 milliards de FCFA.

- **Taux d'exécution du plan de passation des marchés Eau et Assainissement en milieu rural (DGRE, DGAEUE, SP/PAGIRE, Directions Régionales, DGAH, AE)**

La cible de 85% est atteinte. En 2014, le taux d'exécution du plan de passation des marchés eau et assainissement en milieu rural est de 85%.

Sur cinq indicateurs, un seul indicateur a atteint sa cible, soit un taux d'atteinte des cibles de 20%. Le niveau de performance est faible et lié en grande partie aux régulations budgétaires et à l'arrêt précoce des autorisations des dépenses.

1.2. Analyse de l'efficacité des projets et programmes sectoriels

Vingt et un projets et programmes de développement sont exécutés sous la tutelle technique du MARHASA dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le volume total de financement de l'ensemble de ces projets et programmes est évalué à 342,6 milliards de FCFA au 31 décembre 2014. Le montant total prévu pour 2014 est de 58,7 milliards de FCFA avec un décaissement de 44,4 milliards de FCFA soit un taux de décaissement moyen des projets et programmes de 76%. Le taux d'absorption moyen du montant décaissé est de 95%. Le tableau (cf. annexe 5) présente les informations détaillées sur l'exécution financière de ces projets et programmes.

Les premiers déblocages des projets et programmes sont liés à la satisfaction d'un certain nombre de conditions préalables parmi lesquelles :

- la promulgation de l'avis juridique ;
- les textes de création, classification du projet ;
- la nomination/recrutement du coordonnateur du projet/programme ;
- l'ouverture de compte (s) ;
- les avis de non objection ;
- l'élaboration et approbation des plans de travail et budget, le plan de passation des marchés ;
- la mobilisation de la contrepartie nationale au cas échéant.

Les projets et programmes combinent les systèmes nationaux de gestion de finances publiques et de passation des marchés ainsi que les procédures des bailleurs de fonds.

Le déblocage de la contrepartie nationale obéit aux règles nationales de gestion des finances publiques. Pour les projets à participation extérieure aux financements, les procédures nationales sont appliquées en plus de celles du partenaire financier en matière de passation de marchés. Il convient de préciser que les PTF ont généralement deux modes de déblocage des ressources : les paiements directs consistant à régler directement les factures des prestataires et le système de fonds de roulement (FDR) dont le premier est justifié à au moins 50% avant l'introduction du suivant. Ces deux modes de déblocage sont usités par les projets et programmes.

A l'exception du PN-AEPA qui utilise les indicateurs de la matrice sectorielle de performance comme condition de déblocage du financement, les autres projets/programmes n'utilisent pas cette conditionnalité. En outre, le PN-AEPA bénéficie d'appui budgétaire sectoriel sur la période 2010-2017 avec une bonne prévisibilité sur la période concernée.

Les informations sur l'exécution de ces projets et programmes dans le secteur sont transmises trimestriellement à la DGESS qui les achemine au MEF. Ces informations concernent l'exécution physique et financière d'une part, et d'autre part les difficultés et solutions appliquées ou proposées aux résolutions de ces difficultés. Dans l'ensemble les informations sont transmises dans les délais par les différents responsables de projets et programmes.

En 2014, 16 projets et programmes sur 21, soit 76% ont été inscrits dans la loi de finances (CF annexe 6).

Les difficultés rencontrées dans l'exécution des projets et programmes du secteur de l'eau et de l'assainissement sont les suivantes :

- la longueur et la non maîtrise des procédures de passation des marchés ralentissant la mise en œuvre des travaux ;
- les défaillances techniques et financières de certaines entreprises conduisant souvent au non-respect des délais contractuels, à la résiliation des marchés et à la réalisation d'ouvrages de mauvaise qualité ;
- l'insuffisance organisationnelle, matérielle et humaine des entreprises en charge des travaux ;

- les avis de non objection tardifs de certains partenaires, qui influencent négativement sur la performance annuelle des projets et programmes ;
- l'insuffisance des moyens financiers pour la mise en œuvre des activités au niveau de certains projets notamment le plan de gestion environnemental et social de certains projets (projet de construction du barrage de Guitti et le barrage de Moussodougou) ;
- l'insuffisance dans les études d'Avant-Projet Détaillé (APD) réalisées avant le démarrage des projets et programmes, ce qui entraîne une perte substantielle de temps pour actualiser les études et des dépassements de prévision budgétaire.

1.3. État du fonctionnement du CSD en 2014 et de la mise en œuvre des recommandations

1.3.1. Fonctionnement du CSD en 2014

L'avant-projet d'arrêté portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du cadre sectoriel de dialogue « eau et assainissement » est élaboré et introduit conformément au décret n°2011-809/PRES/PM/MEF du 25 octobre 2011 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du dispositif de suivi et d'évaluation de la SCADD et à l'arrêté N°2014-001/PM/CAB du 17 janvier 2014 portant organisation des revues de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD). Mais avec les événements socio-politiques de fin octobre 2014 et les changements institutionnels intervenus, il n'a pas pu être signé. L'avant-projet d'arrêté est en cours d'amendement en vue de prendre en compte le changement institutionnel avant sa signature.

Dans le processus de préparation des revues annuelle et à mi-parcours 2014, un Secrétariat Technique a été mis en place par note de service précisant clairement ses attributions, sa composition et son mandat, il était composé des représentants de toutes les structures centrales de l'ex-MEAHA. Il s'est chargé de l'élaboration des termes de référence de la revue, de la collecte des données qui s'est faite sur la base des canevas de performance annuelle 2013 et de la matrice de performance 2014-2017 proposés par le STN/SCADD. Les membres du Secrétariat Technique ont été chargés de la collecte des données au sein de leurs structures respectives.

Après la collecte, la centralisation, le traitement et la consolidation des données par le secrétariat technique, les documents de la revue annuelle 2014 ont été rédigés au cours d'un atelier tenu du 06 au 11 février 2014. Les documents de la revue à mi-parcours 2014 ont été rédigés au cours d'un atelier tenu du 07 au 11 juillet 2014.

Un Comité de Coordination composé des représentants de l'administration public, du secteur privé, des PTF, des ONG et des collectivités territoriales a été également mis en place par note de service précisant clairement ses attributions, sa composition et son mandat. Il s'est chargé de la coordination des travaux techniques et de la finalisation des différents documents des revues annuelle et à mi-parcours 2014 du CSD-EA.

La revue annuelle 2014 et la revue à mi-parcours 2014 du CSD-EA se sont tenues respectivement le jeudi 27 février 2014 et le vendredi 25 juillet 2014. La transmission des

documents et la convocation des membres et participants ont été faites une semaine avant la tenue de chaque revue conformément à l'arrêté N°2014-001/PM/CAB du 17 janvier 2014. Aussi, les dates des deux revues sont conformes à l'arrêté susmentionné.

Les sessions de la revue annuelle 2014 et de la revue à mi-parcours 2014 du CSD-EA ont connu une participation effective de leurs membres. Elles ont été présidées par le Président du CSD, Madame le ministre en charge de l'eau et de l'assainissement. Le chef de file des PTF a participé à la session de la revue annuelle et celle de la revue à mi-parcours a connu la participation du représentant du chef de file des PTF. La présence des représentants de l'administration publique, des collectivités territoriales, du secteur privé, de la société civile et des PTF au cours des sessions a été effective.

Lors des travaux préparatoires et de finalisation des documents de la revue annuelle 2014 et de la revue à mi-parcours 2014, la participation des membres du Secrétariat Technique et du Comité de Coordination a été également effective.

L'organisation des deux revues 2014 du CSD-EA (annuelle et à mi-parcours) a rencontré les difficultés suivantes :

- la transmission tardive des canevas des documents des revues sectorielles par le STN/SCADD ;
- la transmission tardive des données nécessaires à l'élaboration des documents des revues sectorielles par les structures concernées à la DGESS ;
- le non-respect des calendriers ou des plannings des revues établis ;
- le déblocage tardif des ressources financières allouées à l'organisation des revues ;
- la complexité des canevas des documents des revues sectorielles transmis par le STN/SCADD
- la non mise à disposition de la dernière tranche du budget.

Les recommandations suivantes pourraient être formulées à l'endroit de STN/SCADD :

- la transmission dans de meilleurs délais des canevas des documents des revues sectorielles ;
- l'association des sectoriels dans la révision des canevas des documents des revues sectorielles.

1.3.2. Mise en œuvre des recommandations de la revue annuelle 2014

Sept (07) recommandations ont été formulées à la revue annuelle 2014 du CSD-EA. Ces recommandations ont été déclinées en vingt-trois (23) activités au total. Le niveau de performance bien que moyen est supérieur celui de l'année 2013.

D'une manière générale, le niveau d'exécution des activités en 2014 est moyen avec 12 activités entièrement réalisées sur 23 soit un taux de 52% contre un taux de 47% en 2013.

Pour ce qui concerne les recommandations, sur les 7 prévues en 2014, 3 ont été entièrement réalisées soit un taux de réalisation des recommandations de 42,8% contre un taux de 30% en 2013. Il s'agit de :

- la recommandation N°3 « Définir une stratégie nationale de la Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement (PHA) » :

La stratégie nationale de mise en œuvre de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) adaptée au Burkina Faso assortie d'un guide d'orientation a été élaborée et adoptée en conseil des ministres en octobre 2014. Un guide d'intermédiation sociale en matière d'assainissement a été élaboré et viendra compléter ce document. Le document ATPC a été édité et sera diffusé aux différents acteurs.

- la recommandation N°4 « Assurer la programmation et le suivi du transfert des ressources financières aux communes dans le domaine de l'Assainissement: 20 communes pilotes »

Le nombre de communes pilotes devant bénéficier du transfert de fonds a été réduit à 07 du fait de la baisse du budget. Une formation sur la gestion et l'utilisation des fonds a été organisée à l'endroit des communes bénéficiaires. Les projets de circulaire et d'arrêté sont disponibles et en attente de signature.

- la recommandation N°5 « Améliorer les modalités de participation de l'Etat au financement de l'AEP en milieu urbain »

La politique tarifaire a été adoptée en mars 2014 par le gouvernement. Elle intègre la participation de l'Etat dans les conditions de rétrocession des financements à l'ONEA.

Les quatre (4) autres recommandations connaissent un niveau de mise en œuvre avancée :

La recommandation n°1 « Réviser et valider le document sur les normes et critères de l'AEPA » : un document provisoire des normes et critères révisés de l'AEUE a été produit par le comité mis en place à cet effet. Des consultants sont en cours de mobilisation pour réviser les normes, critères et indicateurs de l'AEPA. La suite du processus prévoit la validation du document en atelier national et son adoption en conseil des ministres.

La recommandation n°2 « Démarrer la mise en œuvre de la feuille de route de l'Assistance à la maîtrise d'ouvrage communale (AMOC) » : La feuille de route a été introduite au cabinet de l'ex-MEAHA. Suite à la création du MARHASA, la feuille de route sera réintroduite en conseil de cabinet pour ensuite être transmise au conseil des ministres.

La recommandation n°6 « Effectuer le plaidoyer afin que le secteur Eau et Assainissement soit déclaré comme un secteur prioritaire au même titre que l'éducation, la santé et la sécurité alimentaire » : Un comité technique composé des représentants de l'administration, des PTF et ONG du secteur a été mis en place pour élaborer le document de plaidoyer. Le projet de document a été élaboré. La suite du processus prévoit son adoption par les instances appropriées.

La recommandation n°7 « Assurer l'équité du prix de l'eau et élaborer la stratégie PPP en milieu rural » : Des consultants ont été retenus pour finaliser l'étude. Un rapport préliminaire et un modèle financier ont été proposés et amendés par le comité. La suite du processus prévoit l'adoption du rapport par les instances appropriées (CNP, CTE, CNEau) et en conseil des ministres.

II. PERSPECTIVES 2016-2018

2.1. Perspectives pour les aménagements hydrauliques

L'objectif stratégique dans le domaine des aménagements hydrauliques est d'assurer la disponibilité en eau et les infrastructures de valorisation.

2.1.1. Perspectives pour les indicateurs

➤ Superficies aménagées en maîtrise totale d'eau par an

Il est prévu d'aménager 3 640 ha en 2016 et 3 775 ha en 2017.

➤ Nombre de nouveaux barrages réalisés par an

Il est prévu d'achever la construction de 10 nouveaux barrages en 2016 et de 17 nouveaux barrages en 2017.

➤ Nombre de barrages à réhabiliter par an

Il est prévu de réhabiliter 30 barrages dégradés en 2016 et 40 barrages dégradés en 2017.

2.2. Perspectives pour la GIRE

L'objectif général du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) est de « Contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement burkinabè et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau ».

2.2.1. Perspectives pour les mesures et actions

➤ Élaborer l'état des lieux des ressources en eau des espaces de gestion du Liptako et du Gourma dans le cadre du SDAGE

Cette mesure initialement prévue pour 2015 est ramenée en 2016. Cette situation s'explique par le contexte de fin du PAGIRE phase II en 2015. Ces agences ont alors orienté leur programmation de 2015 vers les actions de protection des ressources en eau.

En outre les mesures suivantes sont prévues en 2016 :

➤ Faire une étude sur la délimitation des périmètres de protection rapprochée des forages des AEPS et établir la situation de référence de la proportion des AEPS équipées de périmètre de protection

Pour 2017, il s'agira de :

➤ Elaborer les avant-projets de SDAGE des Agences de l'Eau du Liptako et du Gourma.

Pour 2018, il s'agira de :

- **Finaliser et adopter les SDAGE des Agences de l'Eau du Liptako et du Gourma.**

2.2.2. Perspectives pour les indicateurs

- **Pourcentage des retenues d'eau de surface avec protection des berges (%)**

Cet indicateur était suivi par la Direction Générale des Bassins Hydrographiques (DGBH). Le SP/PAGIRE sera la structure responsable du suivi de cet indicateur à partir de 2015. Les cibles de 2015 et de 2016 sont maintenues respectivement à 4,3% et 10%. La cible de 2017 est revue à 12% au lieu de 15% qui devient la cible de 2018. La révision de ces cibles à la baisse répond à un souci d'une progression réaliste.

- **Nombre de SDAGE élaborés**

L'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagements et de Gestion de l'Eau (SDAGE) par les différentes Agences de l'Eau est l'un des objectifs du PAGIRE phase 2. Le nombre de SDAGE élaborés par an permettra de suivre cette activité. Il est prévu l'élaboration de 2 SDAGE en 2018.

- **Taux de participation aux sessions de concertation sur la gestion concertée des eaux transfrontalières (%)**

Il est prévu la participation du Burkina à toutes les 08 sessions de concertation par an sur la gestion concertée des eaux transfrontalières qui seront organisées sur la période 2016-2018.

2.3. Perspectives pour l'accès à l'eau potable

L'objectif stratégique du programme est de contribuer à améliorer les conditions de vie des populations par un accès universel à l'eau potable.

2.3.1. Perspectives pour les mesures et actions

Sur la période 2016-2018, les actions prévues chaque année dans le cadre du programme porteront principalement sur :

- **la réalisation d'ouvrages d'AEP en milieu rural ;**
- **la réalisation d'ouvrages d'AEP en milieu urbain ;**
- **la réhabilitation d'ouvrages d'AEP en milieu rural.**

2.3.2. Perspectives pour les indicateurs

➤ Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (%)

Les cibles retenues pour la période 2016-2018 sont de 67% en 2016, 69% en 2017 et de 72% en 2018.

➤ Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (%)

Les cibles retenues pour la période 2016-2018 sont de 90% en 2016, 91% en 2017 et de 92% en 2018.

➤ Pourcentage de points d'eau modernes (PEM) fonctionnels en milieu rural

Les cibles retenues pour la période 2016-2018 sont de 92% en 2016, 95% en 2017 et de 95% en 2018.

➤ Pourcentage de systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés fonctionnels en milieu rural (%)

Les cibles retenues pour la période 2016-2018 sont de 85% en 2016, 90% en 2017 et de 95% en 2018.

➤ Nombre de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% année N (Equité de l'accès à l'eau potable au niveau communal)

Les cibles retenues pour la période 2016-2018 sont de 80 en 2016, 50 en 2017 et de 20 en 2018.

➤ Proportion d'AEPS gérées par délégation (%)

Les cibles retenues pour la période 2016-2018 sont de 70% en 2016, 80% en 2017 et de 90% en 2018.

➤ Coût moyen par personne additionnelle approvisionnée en eau potable (x 1000 FCFA)

L'orientation retenue dans le domaine de l'AEP en milieu rural est de faire en sorte que le coût par personne additionnelle approvisionnée en eau potable soit inférieur à 53 000 FCFA.

2.4. Perspectives pour l'accès à l'assainissement des eaux usées et excréta

L'objectif stratégique du programme est de contribuer à améliorer les conditions de vie des populations par un accès universel à l'assainissement.

2.4.1. Perspectives pour les mesures et actions

Sur la période 2016-2018, il est prévu chaque année de :

- réaliser des ouvrages d'assainissement en milieu rural ;
- réaliser des ouvrages d'assainissement en milieu urbain.

2.4.2. Perspectives pour les indicateurs

➤ **Nombre de nouvelles latrines améliorées réalisées en milieu rural**

Les cibles ont été maintenues sur la période 2016-2017. Il s'agira de réaliser 50 000 nouvelles latrines améliorées en 2016, 60 000 en 2017 et 60 000 en 2018. Cette progression s'explique par la nouvelle dynamique que va insuffler le Programme AEUE à partir de 2016.

➤ **Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural (%)**

La réalisation de ces nouvelles latrines améliorées permettra de faire progresser le taux d'accès à l'assainissement familial pour atteindre les cibles suivantes : 15% en 2016, 19% en 2017 et 22% en 2018. Cette prévision s'explique par la mise en œuvre de l'approche ATPC à partir de 2015 où l'engagement et la mobilisation des populations sont fortement attendus.

➤ **Taux d'équipement des CSPS en latrines (%)**

Les cibles pour la période 2016-2018 sont : 95% en 2016, 98% en 2017 et 98 % en 2018. Ces taux tiennent compte des résultats obtenus en 2014.

➤ **Taux d'équipement des écoles en latrines (%)**

Les cibles pour la période 2016-2018 sont : 75% en 2016, 80% en 2017 et 85% en 2018. Ces taux tiennent compte des résultats obtenus en 2014.

➤ **Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain (%)**

Les cibles pour la période 2016-2018 sont : 38% en 2016, 42% en 2017 et 46% en 2018. Ces taux sont réalistes et tiennent compte du processus d'opérationnalisation de la prise en charge des activités d'assainissement autonome par les communes. Ils pourront être atteints si les communes s'impliquent et arrivent à prendre en charge ces activités.

➤ **Taux de mise en œuvre des PSA**

Le taux de mise en œuvre des PSA pour les années 2016 à 2018 est respectivement de 62%, 67% et 72%.

2.5. Perspectives pour la Gouvernance

L'objectif stratégique de ce programme est de renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du secteur.

2.5.1. Perspectives pour les indicateurs

➤ **Taux d'exécution du BPO rural (partie budget de l'Etat, dont ressources extérieures inscrites) (%)**

Le taux d'exécution du BPO en milieu rural définit le niveau effectif des réalisations financières des activités de l'AEPA. La cible est de 90% en 2016 et 95% pour la période 2017-2018.

➤ **Taux d'exécution du budget d'investissement de l'ONEA (%)**

Il définit le niveau d'exécution financière des activités de l'ONEA dans le cadre de son contrat plan avec l'Etat. La cible annuelle sur la période 2016-2018 est fixée à 90%.

➤ **Proportion des investissements publics de l'AEPA exécutés par les régions (%)**

Il définit le niveau des investissements publics de l'AEPA exécuté dans les régions dans le cadre de la déconcentration des crédits délégués à l'investissement. En 2016, 2017 et 2018, elles sont fixées respectivement à 40%, 50% et 55%.

➤ **Proportion des investissements publics de l'AEPA exécutés par les communes (%)**

Il définit le niveau des investissements publics de l'AEPA exécuté dans les communes dans le cadre des transferts des ressources financière de l'AEPA en milieu rural. Les cibles en 2016, 2017 et 2018 sont respectivement de 14%, 15% et 16%.

➤ **Taux d'exécution du plan de passation des marchés Eau et Assainissement en milieu rural (DGRE, DGAEUE, SP/PAGIRE, Directions Régionales, AE)**

Il mesure l'efficacité des services en charge de l'eau dans la passation des marchés publics. . Les cibles en 2016, 2017 et 2018 sont respectivement de 85%, 90% et 95%.

2.6. Mesures, actions et indicateurs ajustés pour l'année 2015

Tableau 1 : Mesures et actions sectorielles 2015 ajustées

N°	Mesure ou action		Domaine prioritaire de la SCADD	Coût de réalisation		Source de financement	Indicateur sectoriel de rattachement	Commentaires	Structures responsables
	Intitulé initial	Nouvel intitulé		Coût initial	Coût ajusté				
Programme 1 : Aménagements hydrauliques									
Objectif stratégique : Assurer la disponibilité en eau et des infrastructures de valorisation									
1.1		Mener une étude pour la création d'un fonds d'entretien et de sécurité des aménagements hydrauliques (FESAH)	Développer les infrastructures hydro-agricoles et pastorales	53		Banque Mondiale		Il s'agit d'une nouvelle mesure à mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie nationale d'entretien et de sécurité des aménagements hydrauliques (SNESAH)	DGRE ; DGADI
Programme 2. GIRE									
Objectif stratégique : Assurer une gestion durable et concertée des ressources en eau									
2.1	Elaborer le SDAGE de l'AEN	Elaborer l'avant-projet de SDAGE de l'AEN	Gestion de l'environnement et l'utilisation optimale des ressources naturelles	60	147,5	Etat/DANIDA	Nombre de SDAGE élaborés		AEN
Programme 3. Eau potable									
Objectif stratégique : Contribuer à améliorer les conditions de vie des populations par un accès universel à l'eau potable									
3.1		Réaliser des ouvrages d'AEP en milieu rural	Eau et Assainissement	8 687,3		Etat/PTF/OSC/Collectivités	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural		DGRE
3.2		Réaliser des ouvrages d'AEP en milieu urbain	Eau et Assainissement	29 709		Etat/ONEA/PTF/OSC/Collectivités	Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain		ONEA
3.3		Réhabiliter des ouvrages d'AEP en milieu rural	Eau et Assainissement	1 811,4		Etat/PTF/OSC/Collectivités	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural		DGRE

N°	Mesure ou action		Domaine prioritaire de la SCADD	Coût de réalisation		Source de financement	Indicateur sectoriel de rattachement	Commentaires	Structures responsables
	Intitulé initial	Nouvel intitulé		Coût initial	Coût ajusté				
Programme 4. Assainissement									
Objectif stratégique : Contribuer à améliorer les conditions de vie des populations par un accès universel à l'assainissement									
4.1		Réaliser des ouvrages d'AEUE en milieu rural	Eau et Assainissement	6 038		Etat/PTF/OSC/Collectivités	Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural		DGAEUE
4.2		Réaliser des ouvrages d'AEUE en milieu urbain	Eau et Assainissement	3 579,8		Etat/ONEA/PTF/OSC/Collectivités	Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain		ONEA
Programme 5. Gouvernance									
Objectif stratégique : Renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du Ministère									
5.1		Achever l'élaboration de la PNE	Eau et Assainissement	25		Etat/DANIDA			DGESS
5.2		Elaborer le programme national d'aménagements hydrauliques (PNAH)	Développer les infrastructures hydroagricoles et pastorales	163,7		Etat, ASDI	Nombre de nouveaux barrages réalisés par an	L'ouverture des offres techniques pour le recrutement du consultant a eu lieu le 23 janvier 2015	DGRE, DGADI
5.3		Achever l'élaboration du PN-AEP	Eau et assainissement	29		DANIDA/BM	Taux d'accès à l'eau potable		DGRE
5.4		Achever l'élaboration du PN-AEUE	Eau et assainissement	66,8		DANIDA/UNICEF	Taux d'accès à l'assainissement		DGAEUE
5.5		Achever l'élaboration du Programme Gouvernance	Eau et assainissement	106,9		Etat/DUE/GIZ			DGESS

Tableau 2 : Indicateurs sectoriels de performance 2015 ajustés

Programme	Objectif stratégique	Ancien intitulé de l'indicateur sectoriel	Nouvel intitulé de l'indicateur sectoriel	Ancienne cible	Nouvelle cible	Commentaires	Structures responsables
Programme 2. GIRE	Assurer une gestion durable et concertée des ressources en eau	Pourcentage de postes décisionnels (président, secrétaire, trésorier) des Comités Locaux de l'Eau occupés par des femmes		30	27	La mise en place des Comités Locaux de l'Eau a été suspendue en 2015 en attendant l'élection de nouveaux conseils municipaux. Les anciens CLE ne changeant pas annuellement leurs responsables, ce taux est revu à la baisse en 2015.	SP/PAGIRE
Programme 3. Eau potable	Contribuer à améliorer les conditions de vie des populations par un accès universel à l'eau potable	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (%)		67	65	Les effets des événements socio-politique ont impacté négativement les allocations budgétaires pour la réalisation des ouvrages.	DGRE
		Pourcentage de systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés fonctionnels en milieu rural (%)		88	80	La stratégie retenue est de faire réhabiliter les AEPS par les communes à travers les transferts de fonds mais la situation socio-politique constitue un risque pour la mise en œuvre des activités au niveau communal.	DGRE
		Nombre de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% année N (Equité de l'accès à l'eau potable au niveau communal)		80	120	La dotation budgétaire ne permet pas d'assurer le ciblage nécessaire à l'atteinte de la cible.	DGRE
Programme 4. Assainissement	Contribuer à améliorer les conditions de vie des populations	Nombre de nouvelles latrines améliorées réalisées en milieu rural.		50 000	47 430	La dotation budgétaire ne permet pas de réaliser le nombre d'ouvrages nécessaires à l'atteinte de la cible. La cible révisée est conforme à la programmation 2015.	DGAUE

Programme	Objectif stratégique	Ancien intitulé de l'indicateur sectoriel	Nouvel intitulé de l'indicateur sectoriel	Ancienne cible	Nouvelle cible	Commentaires	Structures responsables
	par un accès universel à l'assainissement	Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain (%)		40	35	Lié aux performances des années antérieures	ONEA
		Taux d'équipement des écoles en latrines (%)		98	70	Lié au non atteint de la cible de 2014 avec un retard de 29,5 points par rapport à la cible fixée	DGAEUE
		Taux d'équipement dans les CSPS en latrines (%)		98	92	Lié à la non atteinte de la cible de 2014 avec un retard de 8 points par rapport à la cible fixée	DGAEUE
Programme 5. Gouvernance	Renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du Ministère	Taux d'exécution du BPO rural (partie budget de l'Etat, dont ressources extérieures inscrites) (%)		95	90	Lié à la situation sociopolitique qui pourrait compromettre l'exécution des marchés	DAF
		Proportion des investissements publics de l'AEPA exécutés par les régions (%).		65	50	Lié à la situation sociopolitique qui pourrait entraîner des régulations budgétaires	DAF
		Proportion des investissements publics de l'AEPA exécutés par les communes (%).		15	6	La cible de 2015 de 15% est revue à 6% à cause d'une baisse constatée du budget transféré (666 667 000 FCFA)	DAF

2.7. Mesures et actions proposées pour la matrice de performance 2016 à 2018 de la SCADD

Tableau 3 : Propositions de mesures et actions pour la matrice de performance 2016 à 2018 de la SCADD

Domaine prioritaire de la SCADD	N°	Mesures et actions proposées				Structures responsables
		Intitulé pour l'année 2016	Définition pour l'année 2016	Intitulé pour l'année 2017	Intitulé pour l'année 2018	
Gestion de l'environnement et utilisation optimale des ressources naturelles	29	Elaborer l'état des lieux des ressources en eau des espaces de gestion des Agences de l'Eau du Liptako et du Gourma	(i) démarrer l'élaboration de l'état des lieux (ii) valider le rapport d'état des lieux par les acteurs des espaces concernés ; (iii) rédiger et déposer les documents préliminaires de SDAGE, et (iv) entamer les concertations avec les acteurs des espaces de gestion. Les rapports d'état des lieux des ressources en eau des espaces de gestion du Liptako et du Gourma validés par les Comités de Bassin constitueront la preuve de la réalisation de la mesure.	Elaborer les avant-projets de schémas directeurs d'aménagements et de gestion de l'eau des Agences de l'Eau du Liptako et du Gourma	Adopter les schémas directeurs d'aménagements et de gestion de l'eau des Agences de l'Eau du Liptako et du Gourma	AEL et AEG SP/PAGIRE

2.8. Indicateurs proposés pour la matrice de performance 2016 à 2018 de la SCADD

Tableau 4 : Propositions d'indicateurs pour la matrice de performance 2016 à 2018 de la SCADD

Axe stratégique de la SCADD	Domaine prioritaire de la SCADD	N°	Intitulé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Réalisation année 2013	Réalisation année 2014	Cible 2015	Cible 2016	Cible 2017	Cible 2018	Sources
Axe 2	Eau potable et assainissement	1	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural	Pourcentage de population ayant accès à l'eau potable suivant les normes et critères en vigueur" (source Manuel de Suivi Evaluation)	63,54	64,1	65	67	69	72	Rapport bilan annuel du PN-AEPA
	Eau potable et assainissement	2	Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain	Population ayant accès au service d'eau potable de l'ONEA (par raccordement direct au service ou par bornes fontaines ou PEA) sur population totale des agglomérations urbaines	86	87	89	90	91	92	Rapport bilan annuel du PN-AEPA
	Eau potable et assainissement	3	Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural	Proportion de ménages utilisant une latrine familiale améliorée dont le nombre total d'utilisateurs quotidiens est au plus égal à 10. Proxy à partir de 2012: Proportion de la population ayant accès à l'assainissement en milieu rural	6	9	12	15	19	22	Rapport bilan annuel du PN-AEPA
	Eau potable et assainissement	4	Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain	Population ayant accès au service d'Assainissement (latrines VIP, TCM, latrines réhabilitées, fosses septiques ou par raccordement au réseau collectif) sur population totale des centres desservis en eau par l'ONEA	29	32	35	38	42	46	Rapport bilan annuel du PN-AEPA

CONCLUSION

Le niveau de performance au cours de l'année 2014 est moyen. Le taux de mise en œuvre des mesures et actions sectorielles est de 57,1% soit 08 mesures entièrement réalisés sur 14 mesures. Le taux d'exécution financière globale des mesures et actions est de 77,2% soit 49 070 millions de FCFA dépensés sur 63 578 millions de FCFA prévus.

Concernant les indicateurs, sur 26 indicateurs, 10 ont atteint leur cible soit un taux de 42,3%. Les projets et programmes enregistrent un niveau de performance appréciable. En effet, 21 projets et programmes de développement sont exécutés sous la tutelle technique du MARHASA dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Le taux de décaissement moyen des projets et programmes est estimé à 76%, contre un taux d'absorption moyen de l'ordre de 96%.

La mise en œuvre des activités a été affectée par la crise socio politique. Les contraintes et difficultés majeures rencontrées portent sur le changement institutionnel ayant affecté le bon déroulement des activités au dernier trimestre, la lourdeur administrative dans les procédures de passation des marchés ainsi que la défaillance et le manque de professionnalisme de certaines entreprises. Il est à noter également l'arrêt précoce des autorisations de dépenses à l'exception de celles liées au personnel dès le mois d'octobre 2014 et le retard dans l'exécution des marchés.

De plus, la majeure partie des marchés des travaux ont été conclu à l'entrée de la période hivernale raccourcissant ainsi le délai d'exécution étant donné que cette période n'est pas propice à l'exécution des travaux.

S'agissant de la mise en œuvre des recommandations de la revue annuelle 2014, trois (3) mesures sur sept (7) sont entièrement réalisées. Cette situation est liée à la procédure d'adoption de certains documents qui a connu un ralentissement suite au changement institutionnel. Elle est également liée au problème de financement de certaines recommandations qui a entraîné leur démarrage tardif.

Il s'agira de poursuivre au cours de l'année 2015, la mise en œuvre des recommandations qui ne sont pas entièrement mis en œuvre, notamment le processus de plaidoyer en vue de son adoption en Conseil des ministres, l'adoption de la feuille de route AMOC en Conseil des ministres, la révision et la validation du document sur les normes et critères de l'AEPA ainsi que la finalisation de l'étude sur l'équité du prix de l'eau et l'élaboration la stratégie PPP en milieu rural.

ANNEXES

Annexe 1 : Etat de la réalisation des mesures et actions sectorielles de l'année 2014

N°	Mesure ou action	Domaine prioritaire de la SCADD	Structure s responsables	État de réalisation		Coûts (en millions de FCFA)			Taux d'exécution financière	Commentaires
				Réalisée	Non réalisé e	Prévision initiale	Prévision révisé	Montant engagé visé		
Programme 1 : Aménagements hydrauliques										
Objectif stratégique : Assurer la disponibilité en eau et des infrastructures de valorisation										
1.1	Elaborer la Stratégie Nationale d'entretien et de Sécurité des Aménagements Hydrauliques	Développer les infrastructures hydroagricoles et pastorales	DGAH	x		200	200	81	41%	Le projet de rapport de l'étude de la Stratégie Nationale d'entretien et de Sécurité des Aménagements Hydrauliques a été élaboré et validé le 24 juillet 2014. Un comité est installé pour l'adapter au format national de stratégie.
1.2	Elaborer le Programme National d'Aménagements Hydrauliques (PNAH) post 2015	Développer les infrastructures hydroagricoles et pastorales	DGAH		x	164	164	0	0%	Le processus connaît un retard dans la mobilisation des consultants. Au regard de la complexité du programme et dont aucun pays au sud du Sahara n'a encore entamé une telle expérience, son élaboration a été décrochée du processus d'ensemble de la PNE et des autres programmes en élaboration. La procédure de recrutement par l'AGETEER des bureaux d'études a été infructueuse du fait des délais de prestation qui étaient très restreints et les bureaux d'études retenus n'avaient pas suffisamment d'expérience pour bien conduire le processus. L'AGETEER a relancé le processus avec des délais raisonnables.

N°	Mesure ou action	Domaine prioritaire de la SCADD	Structure s responsables	État de réalisation		Coûts (en millions de FCFA)			Taux d'exécution financière	Commentaires
				Réalisée	Non réalisé e	Prévision initiale	Prévision révisé	Montant engagé visé		
	Total Programme 1			1	1	364	364	81	22,3%	
	Total mesures et actions Programme 1			2						
	Total Programme 1 en pourcentage			50%	50%					
Programme 2 : GIRE										
Objectif stratégique : Assurer une gestion durable et concertée des ressources en eau										
2.1	Actualiser l'état des lieux des ressources en eau de l'espace de gestion de l'Agence de l'Eau du Nakanbé dans le cadre du SDAGE	Gestion de l'environnement et l'utilisation optimale des ressources naturelles	Agence de l'eau du Nakanbé		x	70	32	8	25%	L'état des lieux actualisé a été validé sous réserve de la prise en compte des observations faites par le comité de suivi multisectoriel depuis le 24 Novembre 2014. Cependant, au 31 décembre 2014, le bureau en charge de l'étude n'avait toujours pas déposé le rapport définitif.
2.2	Adopter les SDAGE des Agences de l'Eau du Mouhoun et des Cascades.	Gestion de l'environnement et l'utilisation optimale des ressources naturelles	Agences de l'Eau du Mouhoun et des Cascades	x		67	67	67	100%	Les deux documents de SDAGE sont approuvés par toutes les instances. Ils ont été adoptés en Conseil des Ministres du 23 juillet 2014.
2.8	Elaborer le Programme GIRE post 2015	Gestion de l'environnement et l'utilisation optimale des ressources naturelles	SP/PAGIRE	x		75,7	75,7	75,7	100%	Le Programme a été entièrement élaboré et le document a été validé lors d'un atelier national le 28 janvier 2015. Il reste l'adoption du document par le gouvernement.

N°	Mesure ou action	Domaine prioritaire de la SCADD	Structure s responsables	État de réalisation		Coûts (en millions de FCFA)			Taux d'exécution financière	Commentaires
				Réalisée	Non réalisé e	Prévision initiale	Prévision révisé	Montant engagé visé		
	Total Programme 2			2	1	212,7	174,7	150,7	86,3%	
	Total mesures et actions Programme 2			3						
	Total Programme 2 en pourcentage			66,7%	33,3%					
Programme 3 : Eau potable										
Objectif stratégique : Contribuer à améliorer les conditions de vie des populations par un accès universel à l'eau potable										
3.1	Réaliser des ouvrages d'AEP en milieu rural	Eau et Assainissement	DGRE	x		15 944,8	21 170,4	17 928,1	84,7%	• 1 918 forages équipés de pompes à motricité humaine ont été réalisés sur une prévision de 1690, soit un taux de réalisation de 113,5% ; • 110 puits modernes ont été réalisés sur une prévision de 101, soit un taux de réalisation de 108,9% ; • 92 systèmes de distribution (AEPS/PEA) composés de 23 Postes d'Eau Autonomes (PEA) et 69 AEPS ont été également réalisés sur une prévision de 138, soit un taux d'exécution de 6,7%.
3.2	Réaliser des ouvrages d'AEP en milieu urbain	Eau et Assainissement	ONEA	x		23 859,4	23 859	17 175	71,9%	• la capacité de production a été augmentée de 14 208 m3 sur une prévision de 17 604 m3, soit un taux d'exécution de 80,7% ; • la capacité de stockage a été augmentée de 5 300 m3 sur une prévision de 7 850 m3, soit un taux d'exécution de 67,5% ; • 590 km de réseau ont été posés pour une prévision de 817, soit un taux d'exécution de 72,2% ; • 26 059 branchements particuliers ont été réalisés pour une prévision de 23 559 soit un

N°	Mesure ou action	Domaine prioritaire de la SCADD	Structures responsables	État de réalisation		Coûts (en millions de FCFA)			Taux d'exécution financière	Commentaires
				Réalisée	Non réalisée	Prévision initiale	Prévision révisée	Montant engagé visé		
										taux d'exécution de 110,6% ; • 211 bornes fontaines ont été réalisées pour une prévision de 250 soit un taux d'exécution de 84,4%.
3.3	Réhabiliter des ouvrages d'AEP en milieu rural	Eau et Assainissement	DGRE	x		4 883,4	6 581,1	4 840,1	73,5%	• 741 forages ont été réhabilités sur une prévision de 839, soit un taux de réalisation de 88,3% ; • 10 puits modernes ont été réhabilités sur une prévision de 8, soit un taux de réalisation de 125% ; • 65 systèmes de distribution (AEPS/PEA) ont été également réhabilités sur une prévision de 113, soit un taux d'exécution de 57,5% ; • 14 extensions d'AEPS ont été également réalisées.
3.4	Elaborer le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable post 2015	Eau et Assainissement	DGRE		x	109	159,5	130,5	81,8%	A l'issue de la mise en place du comité technique de suivi, de l'élaboration des termes de référence et de la mobilisation des consultants le rapport de démarrage et le rapport d'état des lieux (diagnostic) de l'AEP validé. Le retard accusé peut s'expliquer entre autres par les difficultés de respect des délais contractuels et la multitude d'acteurs à rencontrer. Le taux d'exécution physique est estimé à 75%.
	Total Programme 3			3	1					
	Total mesures et actions Programme 3			4		44 796,2	51 770	40 073,7	77,4%	
	Total Programme 3 en pourcentage			75%	25%					

N°	Mesure ou action	Domaine prioritaire de la SCADD	Structure s responsables	État de réalisation		Coûts (en millions de FCFA)			Taux d'exécution financière	Commentaires
				Réalisée	Non réalisé e	Prévision initiale	Prévision révisé	Montant engagé visé		
Programme 4 : Assainissement										
Objectif stratégique : Contribuer à améliorer les conditions de vie des populations par un accès universel à l’assainissement										
4.1	Réaliser des ouvrages d’AEUE en milieu rural	Eau et Assainissement	DGAEUE	x		7 424,8	6 293,1	5 157,40	82,0%	41 035 nouvelles latrines familiales sur une prévision de 64 316 ont été réalisées soit un taux d’exécution de 63,8%. Cependant la cible de 40 000 latrines prévues dans la matrice de performance a été atteinte ; 631 latrines ont été réalisées dans les écoles sur une prévision de 732, soit un taux d’exécution de 86,2% ; 140 latrines ont été réalisées dans les CSPS sur 110 prévues, soit un taux de 127,3% ; 191 latrines réalisées dans les lieux publics sur 148 prévues, soit un taux de 129% ; 997 puisards réalisés sur 770 prévues, soit un taux de réalisation de 129,5%.
4.2	Réaliser des ouvrages d’AEUE en milieu urbain	Eau et Assainissement	ONEA	x		4 612,6	4612,6	3442,12	74,6%	- raccordement de 126 usagers au réseau collectif sur une prévision de 400 soit un taux d’exécution de 31,5% ; - réalisation de 17 896 ouvrages à usage familial sur une prévision de 25 000 soit un taux d’exécution de 71,6% ; - réalisation de 171 blocs de latrines scolaires sur une prévision de 100 soit un taux d’exécution de 171% ; - réalisation de 242 blocs de latrines publiques sur une prévision de 300 soit un taux d’exécution de 80,7%.

N°	Mesure ou action	Domaine prioritaire de la SCADD	Structure s responsables	État de réalisation		Coûts (en millions de FCFA)			Taux d'exécution financière	Commentaires
				Réalisée	Non réalisé e	Prévision initiale	Prévision révisé	Montant engagé visé		
										- réalisation de 14 706 puisards sur une prévision de 17 500 soit un taux d'exécution de 84% ; - réalisation de 2,4 Km de réseau a été nécessaire pour le raccordement de certains ménages. Aucune prévision n'avait été faite ; - achèvement d'une station de traitement des boues de vidange qui était prévue pour être réalisée en 2013.
4.3	Elaborer le Programme d'Assainissement des eaux usées et excreta post 2015	Eau et Assainissement	DGA EUE		x	191	191	124,1	65%	Les documents suivants ont été élaborés : - le rapport de démarrage ; - le rapport d'état des lieux (diagnostic) de l'AEUE validé. Le retard accusé peut s'expliquer entre autres par les difficultés de respect des délais contractuels et la multitude d'acteurs à rencontrer. Le taux d'exécution physique est estimé à 60%.
	Total Programme 4			2	1	12 228,4	11 096,7	8 723,6	78,6%	
	Total mesures et actions Programme 4			3						
	Total Programme 4 en pourcentage			66,7%	33,3%					

N°	Mesure ou action	Domaine prioritaire de la SCADD	Structure s responsables	État de réalisation		Coûts (en millions de FCFA)			Taux d'exécution financière	Commentaires
				Réalisée	Non réalisé e	Prévision initiale	Prévision révisé	Montant engagé visé		
Programme 5 : Gouvernance										
Objectif stratégique : Renforcer les capacités stratégiques et opérationnelles du Ministère										
5.1	Actualiser le document de politique nationale de l'eau	Eau et assainissement	DGESS		x	118	65,6	40,6	61,9%	Le document de rapport contextuel de la politique nationale de l'eau est disponible. Le retard s'explique par le long délai accusé dans le processus d'élaboration des TDR d'une part, et la mobilisation des ressources financières d'autre part.
5.2	Elaborer le Programme Gouvernance	Eau et assainissement	DGESS		x	50	106,9	0	0%	Le processus pour la mobilisation des consultants est très avancé. Suite aux évènements socio-politiques intervenus en octobre 2014, la délégation de l'Union Européenne avait décidé de suspendre le processus de recrutement des consultants. Cette mesure a été levée en décembre 2014.
	Total Programme 5			0	2	168	172,5	40,6	23,6%	
	Total mesures et actions Programme 5			2						
	Total Programme 5 en pourcentage			0%	100%					
	Total général			8	6	57 769	63 578	49 070	77,2%	
	Total mesures et actions			14						
	Total général en pourcentage			57,1%	42,9%					

Annexe 2 : Situation de l'atteinte des cibles des indicateurs sectoriels de performance de l'année 2014

N°	Indicateurs	Cible 2014	Réal. 2014	Écarts	Situation de l'atteinte des cibles		Structures responsables	Observations
					Atteinte	Non atteinte		
Programme 1. Aménagements Hydrauliques								
1.1	Superficies aménagées en maîtrise totale d'eau (ha) par an	3122	564	-2558		x	DGAH	
1.2	Nombre de nouveaux barrages réalisés par an	7	3	-4		x	DGAH	
1.3	Nombre de barrages réhabilités par an	10	4	-6		x	DGAH	
Total Programme 1					0	3		
Total indicateurs Programme 1					3			
Total Programme 1 en pourcentage					0%	100%		
Programme 2. GIRE								
2.1	Montant de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) recouvré (en million)	200	210	10	x		SP/PAGIRE	
2.2	Pourcentage de postes décisionnels (président, secrétaire, trésorier) des Associations des Usagers de l'Eau occupés par des femmes	35	ND	-			DGRE	
2.3	Pourcentage de postes décisionnels (président, secrétaire, trésorier) des Comités Locaux de l'Eau occupés par des femmes	ND	27	-			SP/PAGIRE	
2.4	Pourcentage des retenues d'eau de surface avec protection des berges (%)	2,3	2,3	0	x		SP/PAGIRE	

N°	Indicateurs	Cible 2014	Réal. 2014	Écarts	Situation de l'atteinte des cibles		Structures responsables	Observations
					Atteinte	Non atteinte		
2.5	Nombre de sessions des instances décisionnelles des Agences de l'Eau tenues (Conseils d'Administration et Comités de Bassin)	15	15	0	x		SP/PAGIRE	
2.6	Nombre des SDAGE élaborés	2	2	0	x		SP/PAGIRE ; Agences de l'Eau	
2.7	Taux de participation aux sessions de concertation sur la gestion concertée des eaux transfrontalières par an (%)	100	100	0	x		DGRE	
Total Programme 2					5	0		
Total indicateurs Programme 2					5			
Total Programme 2 en pourcentage					100%	0%		
Programme 3. Eau potable								
3.1	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (%)	65	64,1	-0,9		x	DGRE	
3.2	Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (%)	88	87	-1		x	ONEA	Non atteinte, du fait de la croissance de la population
3.3	Pourcentage de points d'eau modernes (PEM) fonctionnels en milieu rural	89	88,9	-0,1		x	DGRE	
3.4	Pourcentage de systèmes d'adduction d'eau potable simplifiés fonctionnels en milieu rural (%)	85	76,6	-8,4		x	DGRE	
3.5	Nombre de communes ayant un taux d'accès à l'eau potable inférieur à 65% année N (Equité de l'accès à l'eau potable au niveau communal)	120	147	27		x	DGRE	

N°	Indicateurs	Cible 2014	Réal. 2014	Écarts	Situation de l'atteinte des cibles		Structures responsables	Observations
					Atteinte	Non atteinte		
3.6	Proportion d'AEPS gérées par délégation (%)	50	51,5	1,5	x		DGRE	
3.7	Coût moyen par personne additionnelle approvisionnée en eau potable (x 1000 FCFA)	≤ 53	47,1		x		DGRE	
Total Programme 3					2	5		
Total indicateurs Programme 3					7			
Total Programme 3 en pourcentage					28,6%	71,5%		
Programme 4. Assainissement								
4.1	Nombre de nouvelles latrines améliorées réalisées en milieu rural.	40 000	41 035	1 035,0	x		DGAEUE	
4.2	Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural (%)	8,5	9	0,5	x		DGAEUE	
4.3	Taux d'accès à l'assainissement familial en milieu urbain (%)	35	32,0	-3		x	ONEA	
4.4	Taux d'équipement des CSPS en latrines (%)	98	90	-8		x	DGAEUE	
4.5	Taux d'équipement des écoles primaires en latrines (%)	95	65,7	-29,3		x	DGAEUE	
4.6	Taux de mise en œuvre des PSA	52	53	1	x		ONEA	
Total Programme 4					3	3		
Total indicateurs Programme 4					6			
Total Programme 4 en pourcentage					50%	50%		
Programme 5. Gouvernance								

N°	Indicateurs	Cible 2014	Réal. 2014	Écarts	Situation de l'atteinte des cibles		Structures responsables	Observations
					Atteinte	Non atteinte		
5.1	Taux d'exécution du BPO rural (partie budget de l'Etat, dont ressources extérieures inscrites) (%)	95	82,8	-12,2		x	DAF	
5.2	Taux d'exécution du budget d'investissement de l'ONEA (urbain) (%)	90	72	-18		x	ONEA	Non atteinte, à cause du retard dans la passation des projets du projet AEP Ouaga-Ziga
5.3	Proportion des investissements publics de l'AEPA exécutés par les régions (%).	65	49,5	-15,5		x	DAF	
5.4	Proportion des investissements publics de l'AEPA exécutés par les communes (%).	13	12,2	-0,8		x	DAF	
5.5	Taux d'exécution du plan de passation des marchés Eau et Assainissement en milieu rural (DGRE, DGAEUE, SP/PAGIRE, DGAEN, Directions Régionales, DGAH, DGBH, AE)	85	85	0	x		DMP	
Total Programme 5					1	5		
Total indicateurs Programme 5					5			
Total Programme 5 en pourcentage					20%	80%		
Total ensemble des programmes					11	15		
Total ensemble des indicateurs					26			
Total ensemble des programmes en pourcentage					42,3%	57,7%		

Annexe 3 : Eléments de bilan du fonctionnement du CSD en 2014

INFORMATIONS GÉNÉRALES							
Référence de l'arrêté portant organisation et fonctionnement du CSD :		Disponibilité d'une matrice sectorielle de performance 2014-2017 : Oui /_X_/ Non /__/					
REVUES SECTORIELLES							
		Revue annuelle 2014		Revue à mi-parcours 2014			
Date du début de la transmission aux membres du CSD, du courrier (électronique ou physique) de la convocation comprenant les documents de travail		/20 /_02_/2014/		/_18/_07/2014/			
Date de tenue de la revue		/27_/02/ 2014__/		/25/_07/2014/			
Taux des présences effectives (en %) = nombre total des participants statutaires présents à la revue / nombre total des membres statutaires du CSD		96%		97%			
Représentativité de l'administration publique (présence du président ou du vice-président du CSD)		Oui /_X_/ Non /__/		Oui /_X_/ Non /__/			
Représentativité des collectivités territoriales (présence d'au moins un membre statutaire)		Oui /_X_/ Non /__/		Oui /_X_/ Non /__/			
Représentativité du secteur privé (présence d'au moins un membre statutaire)		Oui /X_/ Non /__/		Oui /_X_/ Non /__/			
Représentativité de la société civile (présence d'au moins un membre statutaire)		Oui /_X_/ Non /__/		Oui /_X_/ Non /__/			
Représentativité des Partenaires techniques et financiers (PTF) (présence du chef de file sectoriel ou de son suppléant)		Oui /_X_/ Non /__/		Oui /_X_/ Non /__/			
GROUPES THÉMATIQUES DE TRAVAIL ET/OU SOUS-SECTEURS							
Dénomination du groupe ou du sous-secteur	Nombre de réunions tenues en 2014	Taux moyen des présences effectives (en %) = nombre total moyen des participants statutaires présents par réunion* / nombre total des membres statutaires du groupe	Taux des présences effectives des représentants des catégories de membres aux réunions du groupe = nombre de présences effectives / nombre de réunions du groupe				
			Administration publique	Collectivités territoriales	Secteur privé	Société civile	PTF

*Nombre total moyen des participants statutaires présents par réunion = somme des nombres de participants statutaires présents par réunion / nombre de réunions tenues du groupe

Annexe 4 : Etat de la mise en œuvre des recommandations de la revue sectorielle annuelle 2014

N°	Recommandation	Activités à réaliser	Echéance		Structures Responsables	État de la mise en œuvre	Commentaires
			Initiale	Révisée			
1	Réviser et valider le document sur les normes et critères de l'AEPA	Activité 1 : Actualiser le document révisé en tenant compte des orientations du programme post 2015	mai-14	déc-14	DGRE ; DGAEUE ; ONEA	En cours	Un document provisoire des normes et critères révisés de l'AEUE a été produit par le comité mis en place à cet effet. Concernant l'AEP, le comité de travail mis en place a tenu 2 rencontres et a décidé d'attendre les résultats de l'élaboration du dispositif intégré de suivi-évaluation. Deux consultants sont en cours de mobilisation avec l'appui de DANIDA pour réviser les normes, critères et indicateurs de l'AEPA.
		Activité 2 : Valider le rapport en atelier national	juin-14	déc-14	DGRE. DGAEUE, ONEA	En cours	Assujettie à la mise en œuvre de l'activité 1
		Activité 3 : Faire adopter le rapport en conseil des ministres	juil-14	déc-14	DGRE. DGAEUE, ONEA	Non réalisée	Assujettie à la mise en œuvre de l'activité 2
2	Démarrer la mise en œuvre de la feuille de route de l'Assistance à la maîtrise d'ouvrage communale (AMOC)	Activité 1 : Adopter le rapport en atelier national	mars-14	juil-14	DGRE DGAEUE	Réalisée	L'atelier national a eu lieu le 23 juillet 2014.
		Activité 2 : Faire adopter la feuille de route en conseil des ministres	avr-14	juin-15	DGRE DGAEUE	En cours	La feuille de route a été introduite au cabinet de l'ex-MEAHA. Suite à la création du MARHASA, la feuille de route sera réintroduite en conseil de cabinet pour ensuite être transmise au conseil des ministres.
		Activité 3 : Organiser les rencontres avec les gouverneurs de région en vue de la signature des protocoles	juin-14	juil-15	DGRE DGAEUE	Non réalisée	Assujettie à l'adoption de la feuille de route

N°	Recommandation	Activités à réaliser	Echéance		Structures Responsables	État de la mise en œuvre	Commentaires
			Initiale	Révisée			
		Activité 4 : Former les services déconcentrés et les communes en AMOC	sept-14	31/09/2015	DGRE DGAEUE	Non réalisée	Assujettie à l'adoption de la feuille de route
3	Définir une stratégie nationale de la Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement (PHA) (avec identification des indicateurs de changement de comportement et la manière de les renseigner)	Activité 1 : Elaborer et valider les termes de référence	avr-14	-	DGAEUE	Réalisée	
		Activité 2 : Mettre en place un comité de réflexion	avr-14	-	DGAEUE	Réalisée	
		Activité 3 : Organiser un atelier de validation de la stratégie nationale PHA	déc-14	déc-14	DGAEUE	Réalisée	Une stratégie nationale de mise en œuvre de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) adaptée au Burkina Faso assortie d'un guide d'orientation a été élaborée et adoptée en conseil des ministres en octobre 2014. Un guide d'intermédiation sociale en matière d'assainissement a été élaboré et viendra compléter ce document.
		Activité 4 : éditer et diffuser le document	déc-14	déc-14	DGAEUE	En cours	Le document ATPC est édité. Il sera diffusé aux différents acteurs.
4	Assurer la programmation et le suivi du transfert des ressources financières aux communes dans le domaine de l'Assainissement: 20 communes pilotes	Activité 1 : identifier les 20 communes	fév. 2014	-	DGAEUE	Réalisée	Le nombre de communes a été revu de 20 à 7 compte tenu du budget qui a été aussi revu à la baisse. Les communes identifiées sont désormais: - Hauts bassins : Sindo, Bama, Satiri et Samogohiri - Sud-ouest : Guéguéré, Iolonioro, Kampti,
		Activité 2 : suivre l'inscription des fonds dans le CDMT / loi de Finance par la DAF/MEAHA	juin-14	-	DGAEUE	Réalisée	-
		Activité 3 : faire la demande annuelle Modification du CBCT par la DGAEUE	juin-14	-	DGAEUE	Réalisée	-
		Activité 4 : Notifier aux communes pour la prise en compte dans leur budget des fonds à transférer	août-14	déc-14	DGAEUE	Réalisée	Une formation sur la gestion et l'utilisation des fonds qui seront transférés a été organisée à l'endroit des communes bénéficiaires entre fin novembre et début décembre

N°	Recommandation	Activités à réaliser	Echéance		Structures Responsables	État de la mise en œuvre	Commentaires
			Initiale	Révisée			
		Activité 5 : Elaborer une circulaire explicative	déc-14	déc-14	DGAEUE	Réalisée	Projet de circulaire est disponible et est en attente de signature
		Activité 6 : Elaborer l'arrêté portant transfert des fonds aux communes	déc-14	déc-14	DGAEUE	Réalisée	Projet d'arrêté est disponible et est en attente de signature
5	Améliorer les modalités de participation de l'Etat au financement de l'AEP en milieu urbain.	Activité 1 : Faire adopter par le gouvernement la politique tarifaire 2014-2018	mars-14	-	ONEA	Réalisée	La politique tarifaire a été adoptée en mars 2014 par le gouvernement. Elle intègre la participation de l'Etat dans les conditions de rétrocession des financements à l'ONEA.
6	Effectuer le plaidoyer afin que le secteur Eau et Assainissement soit déclaré comme un secteur prioritaire au même titre que l'éducation, la santé et la sécurité alimentaire	Activité 1 : Elaborer un document de plaidoyer	sept-14	nov-14	SG/MEAH A DGEES, Water Aid	Réalisée	Un comité technique composé des représentants de l'administration, des PTF et ONG du secteur a été mis en place pour élaborer le document de plaidoyer. Le projet de document a été élaboré. Le projet de document a été élaboré.
		Activité 2: Introduire le document pour adoption aux instances appropriées	nov-14	déc-14	SG/MEAH ADGEES, PTF, Water Aid	En cours	Le document de plaidoyer se trouve dans le circuit d'adoption.
7	Assurer l'équité du prix de l'eau et élaborer la stratégie PPP en milieu rural	Activité 1 : Finaliser le rapport	juil-14	juin-15	DGRE	En cours	Le contrat avec le groupe de bureaux d'étude a été résilié pour insuffisance de résultat. Deux consultants viennent d'être retenus pour finaliser l'étude. Un rapport préliminaire et un modèle financier ont été proposés et amendés par le comité.
		Activité 2 : Faire adopter le rapport par les instances appropriées (CNP, CTE, CNEau)	oct-14	déc-15	DGRE	Non réalisée	Assujettie à la mise en œuvre de l'activité 1
		Activité 3 : Faire adopter le rapport en conseil des ministres	déc-14	déc-15	SG, DGRE	Non réalisée	Assujettie à la mise en œuvre de l'activité 2

Annexe 5 : Performance financière des projets et programmes au titre de l'année 2014

Projets/Programmes	Année de démarrage	Année de clôture	Coût total du projet (en milliers de FCFA)	Prévision 2014 (en milliers de FCFA)	Décaissement au 31/12/2014 (en milliers de FCFA)	Taux de décaissement (%)	Absorption au 31/12/2014 (en milliers de FCFA)	Taux d'absorption (%)
PDIS	2008	2016	75 185 000	15 877 888	11 782 967	74	11 782 967	100
PVEN	2013	2017	12 769 000	5 534 073	4 091 521	74	3 549 776	87
ALG IIIE	2010	2015	8 365 000	2 722 219	1 263 607	46	1 263 607	100
PDH-Soum	2010	2014	13 707 000	632 276	2 411 258	92	1 657 027	69
PDH-D	2011	2015	15 989 300	636 817	85 727	13	85 625	100
PRBA/ BZSB	2012	2017	10 554 000	1 024 255	327 671	32	246 550	75
PRVPB/CC	2010	2015	7 860 689	2 240 175	1 790 170	80	1 662 573	93
barrage comoé	2011	2014	14 792 382	3 067 719	3 067 719	100	3 067 719	100
Barrage guitti	2009	2014	8 764 678	225	-	-	-	-
1000 ha UEMOA	2014	2016	3 781 890	756 378	756 378	100	214 005	28
Bambakari	2009	2014	7 261 446	256 751	256 751	100	256 751	100
PAEPA_4R	2008	2015	26 569 530	4 581 571	2 427 783	53	2 427 783	100
PEAPA-CN	2010	2014	4 776 709	2 293 864	2 276 505	99	2 123 267	93
PAEPA-PCL/CS	2014	2016	5 911 594	1 304 348	1 304 348	100	1 304 348	100
PAGIRE	2010	2015	7 187 319	1 979 934	1 979 934	100	1 979 934	100
PAU 8 villes	2008	2014	9 524 495	1 119 233	1 029 694	92	1 029 694	100
PEA SO	2009	2015	20 662 645	3 389 911	1 175 711	35	1 175 711	100
AEP-Ziga	2008	2014	35 606 200	800 000	441 744	55	441 744	100
PSEU	2009	2015	40 000 000	7 169 205	7 169 205	100	7 169 205	100
PRMV/ND	2013	2017	26 411 553	1 343 252	804 255	60	804 255	100
Programme Saaga	1999	2016	12 611 944	-	-	-	-	-
Total			342 581 517	58 730 093	44 442 947	76	42 242 541	95

Source : DGESS /MARHASA

Annexe 6 : Liste des projets et programmes inscrits dans la loi de finances 2014

N°	Intitulé
1.	Programme Saaga ;
2.	Projet de Réduction de la Vulnérabilité des Petits Barrages aux Changements Climatiques
3.	Projet de Valorisation de l'Eau dans le Nord (PVEN) Phase aménagement
4.	Projet de Développement Hydro-Agricole de Soum/Boulkiemdé phase II
5.	Projet de Réhabilitation de Barrages et d'Aménagement de Périmètres et de Bas-Fonds dans les Provinces du Boulkiemdé, du Ziro, du Sanguié et des Balés au Burkina Faso (PRBA/BZSB)
6.	Programme de Restructuration et de Mise en Valeur de la plaine aménagée de Niofila/Douna
7.	Projet d'Appui au Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau phase 2
8.	Projet de Contribution de l'AFD au volet Rural du PN-AEPA à l'horizon 2015 (PAEPA-CN)
9.	Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement en milieu rural dans les régions des Cascades, du Centre-ouest, du Centre sud et du sahel
10.	Programme de Développement Intégré de la vallée de Samendéni ;
11.	Projet d'Aménagement Hydro-Agricole du Liptako-Gourma, phase III extension ;
12.	Projet Assainissement Urbain dans huit villes du Burkina ;
13.	Projet Sectoriel Eau en milieu Urbain ;
14.	Programme Eau et Assainissement dans les Petites et Moyennes villes situées dans la Région du Sud-Ouest et dans les Régions Limitrophes dans le Bassin du Mouhoun ;
15.	Projet de Développement Hydro-Agricole de 2000 hectares à Dangoumana – Phase 1;
16.	Projet de Réhabilitation et de Confortement du Barrage de la Comoé.

Source : DGESS /MARHASA

Annexe 7 : Feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations

N°	Recommandation	Activités à réaliser	Echéance	Structures Responsables
1	Réviser et valider le document sur les normes et critères de l'AEPA	Activité 1 : Actualiser le document révisé en tenant compte des orientations du programme post 2015	Avril 2015	DGRE ; DGAEUE ; ONEA
		Activité 2 : Valider le rapport en atelier national	Mai 2015	DGRE. DGAEUE, ONEA
		Activité 3 : Faire adopter le rapport en conseil des ministres	Juin 2015	DGRE. DGAEUE, ONEA
2	Démarrer la mise en œuvre de la feuille de route de l'Assistance à la maîtrise d'ouvrage communale (AMOC)	Activité 1 : Adopter le rapport en atelier national		
		Activité 2 : Faire adopter la feuille de route en conseil des ministres	Juin 2015	DGRE DGAEUE
		Activité 3 : Organiser les rencontres avec les gouverneurs de région en vue de la signature des protocoles	Juillet 2015	DGRE DGAEUE
3	Effectuer le plaidoyer afin que le secteur Eau et Assainissement soit déclaré comme un secteur prioritaire au même titre que l'éducation, la santé et la sécurité alimentaire	Activité 1 : Elaborer un document de plaidoyer		SG, DGESE, Water Aid
		Activité 2: Introduire le document pour adoption aux instances appropriées	Septembre 2015	SG, DGESE, PTF, Water Aid
4	Assurer l'équité du prix de l'eau et élaborer la stratégie PPP en milieu rural	Activité 1 : Finaliser le rapport	Juin 2015	DGRE
		Activité 2 : Faire adopter le rapport par les instances appropriées (CNP, CTE, CNEau)	Décembre 2015	DGRE
		Activité 3 : Faire adopter le rapport en conseil des ministres	Décembre 2015	SG, DGRE